



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5359^e séance

Vendredi 27 janvier 2006, à 15 heures
New York

<i>Président :</i>	M ^{me} Migiro/M. Mahiga	(République-Unie de Tanzanie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Garcia Moritán
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Adada
	Danemark	M. Jespersen
	États-Unis d'Amérique	M. Yamamoto
	Fédération de Russie	M. Sitnikov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kawakami
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Mahmoud
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Johnston
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Paix, sécurité et développement dans la région des Grands Lacs

Lettre datée du 18 janvier 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/27)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les participants l'appel qui leur a été lancé ce matin pour qu'ils limitent leur déclaration à cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne la parole à S.E. M^{me} Anne Leahy, Ambassadrice du Canada pour la région des Grands Lacs.

M^{me} Leahy (Canada) : Avant toutes choses, au nom du Canada, je souhaite transmettre au Gouvernement guatémaltèque et aux familles des victimes nos condoléances suite au décès de huit militaires guatémaltèques de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), survenu le 23 janvier en République démocratique du Congo.

Je tiens à remercier la Tanzanie d'avoir pris l'initiative d'inviter le Conseil de sécurité, qui se saisit régulièrement de la situation en République démocratique du Congo et au Burundi, à tenir également un débat sur la région dans laquelle ils évoluent, celle des Grands Lacs.

Ce débat arrive à point nommé : la transition politique au Burundi et en République démocratique du Congo a franchi une étape décisive dans chacun de ces pays grâce à la détermination des Burundais et des Congolais et avec l'appui de la communauté internationale. Le processus électoral en République démocratique du Congo doit aboutir. Un scrutin électoral réussi en République démocratique du Congo est non seulement primordial pour ses citoyens et ses institutions politiques, mais il contribuera également à la stabilité de la région.

Nous estimons que les acquis nationaux ne seront assurés que si les dirigeants de ces pays et de leurs voisins normalisent leurs relations et travaillent ensemble à éliminer les causes profondes des conflits récurrents. À ces fins, les dirigeants de 11 pays négocient un Pacte de sécurité, de stabilité et de développement dans la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs. En soi, la Conférence a agi pour renforcer la confiance dans la région et a déjà produit un rapprochement sur des éléments tels qu'un projet de Protocole sur la non-agression, la défense mutuelle et la résolution pacifique des conflits. La Conférence est la seule instance où des pays de trois

sous-régions d'Afrique traitent de façon intégrée des liens entre les conflits, l'exploitation des ressources naturelles, la gouvernance et le développement. Elle fait aussi place à la participation de la société civile.

Le Canada encourage les pays de la Conférence à finaliser le Pacte et à tenir leur sommet le plus tôt possible. Nous attendons de connaître quels sont les engagements prioritaires qu'ils sont prêts à assumer pour concrétiser la paix au cœur de la région et comment ils entendent en assurer le suivi.

Nous attirons l'attention du Conseil sur la résolution 1625 (2005), qui demande au Secrétaire général de mettre en œuvre des mesures agréées par les pays pour traiter des causes de conflit armé. C'est ce à quoi les pays travaillent dans le cadre de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs.

Pour ces raisons, en tant que partenaire et coprésident du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, le Canada appelle l'ONU à continuer son appui, en partenariat avec l'Union africaine, pour permettre à la Conférence de mener à bien ses travaux.

L'essence de ce débat n'est-elle pas d'interpeller les dirigeants de pays au titre de leur responsabilité de protéger leurs populations, alors que des centaines de milliers d'habitants souffrent des situations de conflit et de précarité? Lors du Sommet mondial de 2005, nos dirigeants ont pris un engagement fort en vue de concrétiser les principes de la responsabilité de protéger, par le biais du Conseil de sécurité.

Non seulement les dirigeants des pays des Grands Lacs ont-ils la responsabilité d'assurer une paix durable dans leur région, ils doivent l'assumer envers des populations victimes des deux crises humanitaires les plus graves au monde. Elles sont en cours depuis une décennie dans l'est de la République démocratique du Congo et dans le nord de l'Ouganda. Nous trouvons essentiel que le projet de résolution reconnaisse cette responsabilité. Nous soulignons également l'importance de la responsabilité d'assurer la sécurité et l'accès des travailleurs et de l'aide humanitaires aux personnes vulnérables.

Nous avons eu l'occasion lors du débat public au Conseil de sécurité le 9 décembre 2005, de revenir sur la protection physique et juridique des civils. Nous avons fait valoir l'importance, pour le Conseil, de veiller à ce que cette question figure en tête des priorités dans ses prises de décisions et son action.

Nous appuyons donc pleinement le rappel fait dans le projet de résolution des dispositions contenues dans la résolution 1649 (2005) visant à faire cesser les activités des milices et groupes armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo – les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les ex-Interahamwe, les Forces nationales de libération (FNL) et autres – qui continuent de déstabiliser le cœur de la région.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous saluons les efforts déployés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, l'Opération des Nations Unies au Burundi, la Mission des Nations Unies au Soudan, et nous encourageons le Secrétaire général à déterminer comment les missions de l'ONU peuvent accroître leur soutien aux gouvernements dans la protection de leurs citoyens.

Nous attirons de nouveau l'attention du Conseil sur les exactions commises par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans le nord de l'Ouganda. La LRA est une tragédie pour les Ougandais, particulièrement les femmes et les enfants à risque, et elle entrave les missions de l'ONU dans la région. Nous appelons de nouveau le Conseil à inscrire la situation dans le nord de l'Ouganda à son ordre du jour et à étudier la possibilité d'adopter une résolution traitant de la déstabilisation causée par la LRA dans la région.

Nous savons qu'il n'y aura pas de paix dans la région sans justice et qu'il ne peut y avoir de justice sans réconciliation. Nous reconnaissons et nous appuyons les efforts entrepris à divers niveaux pour mettre fin par la négociation politique aux nombreuses situations intolérables en République démocratique du Congo, au Burundi, au Soudan et dans le nord de l'Ouganda.

S'agissant des défis auxquels le Soudan est confronté, et compte tenu de l'impunité dont les milices jouissent toujours au Darfour pour mener leurs activités, nous pressons le Conseil de s'assurer de la mise en œuvre des mesures qu'il a prises à l'encontre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris en ce qui concerne la vérification et la mise en œuvre de ses résolutions.

Devant la persistance des exactions, des agressions sexuelles et des violences sexuelles, la justice exige également de mettre fin à l'impunité dont

jouissent ceux qui violent les droits de l'homme et le droit humanitaire. À cette fin, nous appuyons fortement les efforts visant à mettre en place des instances judiciaires nationales fiables et indépendantes. Nous appelons tous les États de la région à coopérer avec la Cour pénale internationale et à appuyer ses enquêtes sur des crimes contre l'humanité.

Dans la résolution 1265 (1999), le Conseil s'est engagé à agir face aux situations où les civils sont pris pour cible, ou lorsque il est sciemment fait obstacle à la prestation de l'aide qui leur est destinée. Notre délégation est fermement convaincue que le Conseil doit être prompt à agir dans de telles circonstances, exercer une surveillance vigilante, et montrer qu'il a la volonté politique d'utiliser tout l'éventail des mesures à sa disposition pour protéger les civils.

(l'orateur reprend en français)

Les données démographiques et physiques de la région, de même que les décennies de déplacement des populations, sont des défis tels que seuls les efforts conjugués et soutenus des dirigeants de la région et l'appui de la communauté internationale pourront les surmonter. Nous croyons que les instances régionales et sous-régionales appropriées, en conjonction avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, doivent travailler de façon beaucoup plus étroite sur des projets prioritaires visant, entre autres, à faciliter la réinsertion des jeunes dans la vie productive, à reconnaître aux déplacés le droit à l'accès à la propriété et à mettre en place des infrastructures.

Nous reprenons l'appel du Conseil dans sa résolution 1649 (2005) aux États frontaliers de la République démocratique du Congo et au Gouvernement d'unité nationale et de transition, pour qu'ils fassent obstacle à toute forme de soutien à l'exploitation illégale des ressources naturelles congolaises, en empêchant en particulier le mouvement de ces ressources sur leurs territoires respectifs.

Nous nous réjouissons de la mise sur pied, lors du Sommet mondial, de la Commission de consolidation de la paix. Nous croyons qu'elle pourrait porter son attention non seulement sur des pays, mais aussi sur leur dimension régionale. De plus, nous estimons que le Conseil de sécurité a ici l'opportunité de donner suite à sa résolution 1631 (2005) en invitant l'Union africaine à collaborer avec la Commission sur ce dossier, renforçant ainsi le partenariat de l'ONU et de l'Union africaine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M^{me} Antoinette Batumubwira, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Burundi.

M^{me} Batumubwira (Burundi) : Madame la Présidente, je suis heureuse de m'adresser à nouveau au Conseil de sécurité en l'espace de deux mois, et voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte pour vous souhaiter au nom du Gouvernement du Burundi et de ma délégation, ainsi qu'en mon nom propre, nos vœux les meilleurs pour l'année 2006.

Qu'il me soit permis de réitérer ensuite notre gratitude au Secrétaire général Kofi Annan, ainsi qu'au Conseil de sécurité, qui n'ont cessé de manifester leur engagement constant à la cause de la paix et de la sécurité dans le monde et, plus particulièrement, d'accompagner le Burundi dans sa quête de la paix et de la réconciliation. Mes remerciements s'adressent également à la République-Unie de Tanzanie qui a pris l'heureuse initiative de la tenue de cette réunion, après avoir abrité le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs.

Qu'il me soit également permis de me joindre aux précédents orateurs pour adresser mes condoléances à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), au Gouvernement guatémaltèque, ainsi qu'aux familles des Casques bleus qui ont perdu leur vie dans l'est de la République démocratique du Congo. C'est aussi l'occasion de demander à l'assemblée ici réunie d'avoir une pensée pour les nombreuses victimes des tragédies qui se sont déroulées et se déroulent encore dans cette région.

Ces dernières années, la région des Grands Lacs, à laquelle mon pays appartient, a été caractérisée par des violations massives du droit à la vie et a été marquée par des temps d'arrêt et de reculs inacceptables, après des promesses d'avancées démocratiques. C'est dire l'opportunité et l'importance de ce rendez-vous des Nations Unies autour de l'Afrique des Grands Lacs puisqu'il se tient à un moment où un certain nombre de pays dits « du champ » viennent d'enregistrer des progrès indéniables et de jeter les fondements de la paix et de la démocratie après des années de tragédies et des processus de transition. Ces pays, hier en conflit, aujourd'hui en situation soit de transition, soit de sortie de conflit, voire de consolidation de la paix, méritent en effet une

large concertation de la communauté internationale en vue de mesures d'accompagnement appropriées.

Avec l'adoption des résolutions 1291 (2000) du 24 février 2000 et 1304 (2000) du 16 juin 2000, le Conseil de sécurité a joué un rôle crucial, que ma délégation salue, dans l'organisation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine. Le moment fort des travaux a été le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région les 19 et 20 novembre 2004, qui s'est conclu par la signature, en présence de témoins de la région et de partenaires internationaux, de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

Par la Déclaration de Dar es-Salaam, l'on peut dire qu'après analyse des grandes questions, aujourd'hui les pays de la région sont entrés dans une même cohérence sur un certain nombre de principes ainsi que sur des protocoles et programmes d'action prioritaire qu'ils ont définis et qu'ils s'engagent à suivre dans l'intérêt bien compris de la paix, de la sécurité, de la démocratie et du développement dans l'espace des Grands Lacs.

Après avoir accompli leur part du chemin, ils demandent à la communauté internationale de déclarer la région « zone spécifique de reconstruction et de développement », dotée d'un fonds spécial pour la reconstruction. Dans ce même ordre d'idées, il convient de considérer comme prioritaire au sein de cette zone spécifique, la Zone 1 – à savoir celle incluant le Burundi, le Rwanda, et la République démocratique du Congo – foyer d'où sont partis les conflits interconnectés des Grands Lacs. Aussi longtemps que cette zone 1 ne sera pas sécurisée et stabilisée, tout particulièrement la région de l'est de la République démocratique du Congo, tout ce qu'on aura construit restera menacé de remise en cause, et les résultats escomptés au niveau global ne seront pas atteints.

Au bout de 12 ans de conflit, voici cinq mois que le Burundi a repris avec fierté sa place dans la communauté internationale. Cette avancée a été réalisée à l'issue d'un long processus de négociations, de transitions et de six scrutins électoraux. Il ne s'agit pas pour nous d'un aboutissement mais plutôt d'une étape d'un long cheminement.

L'accueil que la communauté internationale a réservé à cette avancée significative de l'expérience du Burundi est encourageant. Je tiens à assurer le Conseil de l'engagement du Burundi à maintenir le cap et à s'affirmer de plus en plus comme un acteur résolu en faveur de la consolidation de la paix retrouvée et de l'exercice de la démocratie.

Au Burundi, nous sommes conscients que nous devons dans l'urgence relever les défis immenses de la reconstruction et du développement. C'est en effet sur le terrain de la satisfaction d'un minimum des besoins économiques et sociaux, tout à fait légitimes, du peuple burundais et de la réalisation de progrès constants vers chaque jour plus de paix, de stabilité et de prospérité que nos institutions, démocratiquement élues de la base au sommet, seront jugées. Car, la démocratie doit être source de progrès économiques et sociaux.

Douze ans de conflit meurtrier et d'instabilité ont causé de lourdes pertes en vies humaines, le déplacement de nombreuses personnes à l'intérieur du pays ou réfugiées à l'extérieur, une pauvreté généralisée dont le dernier taux s'élève à 68 % de la population et provoqué la destruction ou la dégradation d'infrastructures sociales et économiques. Les effets destructeurs ou pervers du conflit concernent en particulier les infrastructures de santé et d'éducation, l'habitat humain et l'écosystème, la précarisation de la sécurité alimentaire aggravée par les aléas climatiques dans certaines régions du pays, la propagation de la pandémie de VIH/sida, le fardeau insoutenable de la dette pour un Burundi devenu aujourd'hui le quatrième pays le moins développé au monde, pour ne citer que ceux-là.

À cet égard, pour permettre à la communauté internationale d'accompagner nos efforts dans la coordination et la mobilisation des ressources, un programme d'action, qui a fait des objectifs du Millénaire pour le développement un cadre de référence, va être mis à sa disposition. Dans un premier temps, une conférence des donateurs sera organisée le 28 février 2006 autour d'un programme d'urgence qui permettra de réaliser des actions hautement urgentes et à impact rapide pour la population qui éprouve des besoins pressants. Dans un second temps, une table ronde des bailleurs de fonds est projetée vers la fin du mois de septembre 2006 autour du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, un document qui sera complet.

Nous escomptons de ces deux fora des résultats concrets. Notre espoir et notre optimisme quant à un appui international conséquent à nos besoins spécifiques relatifs à l'accélération de la reconstruction et de la croissance, au redressement économique et au développement d'après conflit, se fondent sur nos propres succès mais aussi sur l'engagement de nos partenaires traditionnels, sur celui de tous ceux qui œuvrent au triomphe des valeurs que nous partageons et sur celui de ceux qui, de par le monde, comprennent notre insistance sur les liens interactifs entre la paix, la démocratie, la stabilité et le développement.

La création le 20 décembre 2005 par le Conseil de sécurité, de concert avec l'Assemblée générale, de la Commission de consolidation de la paix, que nous saluons, est pour nous un des signes très encourageants de la volonté de la communauté internationale de promouvoir, et de manière prioritaire, une plus grande solidarité et une coopération internationale se traduisant par une augmentation substantielle du niveau de l'aide envers les pays qui sortent d'un conflit.

Fait positif, cet organe consultatif intergouvernemental trouvera au Burundi un cadre opérationnel géré par un comité national de coordination des aides mis en place par le Gouvernement le 12 décembre 2005 et qui travaille en concertation avec les partenaires de développement.

Au mois de novembre 2005, j'ai brossé ici un tableau globalement positif de la situation en matière de sécurité au Burundi. Les réformes en matière de défense et de sécurité, en particulier l'intégration au sein de la Force de défense nationale et de la Police nationale du Burundi des ex-Forces armées et des six anciens mouvements armés ayant signé les accords de cessez-le-feu avec le Gouvernement, se sont effectuées à la satisfaction des deux parties et les deux corps sont déjà opérationnels.

Dans la perspective de la prochaine mise en place de la Commission Vérité et réconciliation, nous venons de procéder à la libération des prisonniers politiques, en conformité avec les recommandations de l'Accord d'Arusha. Dans le cadre de la bonne gouvernance, une loi anticorruption vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale.

S'agissant de la question du Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL), qui n'a cessé d'envoyer

des messages contradictoires, tout en demeurant intransigeant et en faisant alliance avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) de l'est de la République démocratique du Congo, le règlement de cette question requiert, à ce stade, des mesures énergiques. C'est aussi le point de vue de la Commission tripartite plus un et le sens de la lettre qu'elle a adressée le 21 octobre 2005 au Conseil de sécurité et de la résolution 1649 (2005) du 21 décembre 2005, laquelle requiert, entre autres, la mise en place d'une stratégie d'ensemble cohérente pour le désarmement, le rapatriement et la réinstallation des combattants étrangers opérant dans l'est de la RDC.

D'ores et déjà, nous sommes heureux d'informer le Conseil que les combattants du Palipehutu se rendent en grand nombre aux autorités burundaises à l'intérieur du pays et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo en vue de leur rapatriement, un fait significatif de l'isolement du leadership de ce groupe qui, par ailleurs, se trouve aujourd'hui sous sanctions.

La région des Grands Lacs œuvre activement pour devenir un espace de paix et de sécurité durables, de stabilité politique et sociale, de croissance et de développement partagés. Les dirigeants des « pays du champ » s'y sont engagés individuellement et collectivement. En ce qui concerne le Burundi, nous voudrions réitérer notre ferme volonté de rester engagés à faire aboutir le processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Dans cette démarche, nous voudrions être assurés de continuer à bénéficier de l'accompagnement de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de sécurité et du Groupe des Amis, auquel nous renouvelons notre gratitude pour son apport significatif depuis le début de ce processus.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Georges Rebelo Chicoti, Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola.

M. Chicoti (Angola) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je souhaiterais féliciter la Tanzanie à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier et exprimer notre satisfaction face à l'attention accordée à l'Afrique. Cela est dans la meilleure tradition du dévouement de la Tanzanie aux causes les plus dignes d'intérêt pour notre continent.

Je souhaiterais également féliciter M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour le rôle clef qu'il joue, ainsi que son équipe, dans l'application de l'agenda relatif aux Grands Lacs.

Au cours du mandat de deux ans de l'Angola en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, cet organe, ainsi que le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, a tenu des réunions sur la même question.

Ma délégation vous est donc très reconnaissante, Madame la Présidente, de préserver l'intérêt du Conseil de sécurité et, à travers lui, l'intérêt de la communauté internationale pour les problèmes qui touchent cette importante région.

C'est également le lieu de remercier la communauté internationale, en général, et les membres du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, en particulier, pour leur appui moral et matériel à la Conférence. Nous appelons donc à ce que cet appui se poursuive.

La tenue de la première Conférence au sommet et l'adoption de la Déclaration de Dar es-Salaam constituent un moment décisif dans l'histoire de la région. La pleine participation à la Conférence de tous les États concernés prouve clairement la dimension régionale du problème et exprime également la capacité de nos peuples à dépasser les différences lorsque des intérêts communs vitaux sont en jeu.

La région des Grands Lacs, considérée par le passé comme une région vouée aux catastrophes affligée par les conflits, s'équipe pour une renaissance qui s'est fait longtemps attendre et qui a ramené l'espoir chez nos peuples.

La République démocratique du Congo a organisé avec succès un référendum constitutionnel – mesure importante vers le renforcement des accords de transition, avant les élections à venir.

Au Burundi voisin, la tenue des élections présidentielles en août 2005 a mis fin à la période de transition et a ouvert une nouvelle ère de réconciliation nationale et de redressement économique. En République centrafricaine, l'ordre constitutionnel a été rétabli. La République-Unie de Tanzanie a organisé avec succès des élections générales, alors que l'Angola, la Zambie et l'Ouganda se préparent à tenir des élections. Le processus de paix au Soudan est en

marche, malgré l'instabilité qui règne au Darfour, dont il faut traiter correctement les conséquences. Ce sont là des signes clairs de la détermination des pays de la région à parvenir à la paix, à la démocratie et au développement, conformément aux objectifs de la Conférence internationale sur les Grands Lacs.

Ma délégation est profondément préoccupée, toutefois, par la poursuite des atrocités commises, en République démocratique du Congo, par des groupes criminels coupables de centaines d'exécutions sommaires, de viols, de bastonnades et de prises d'otages de civils. L'armée nationale congolaise et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ont pris des mesures contre ces groupes criminels. Nous louons ces mesures qui représentent, selon nous, un bon exemple de ce que doivent être les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, car elles montrent clairement ce qui doit être fait contre les groupes criminels qui choisissent de défier la communauté internationale et la volonté d'une nation de vivre en paix.

La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doivent être respectées et protégées. À cet égard, je voudrais réaffirmer que mon gouvernement est déterminé à poursuivre la formation de l'armée nationale congolaise, en coopération avec d'autres partenaires, notamment la Belgique et l'Afrique du Sud.

Dans mon propre pays, durant la période d'après conflit et les trois années et demies de paix que nous venons de connaître, les priorités stratégiques du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale ont été orientées vers la réinsertion sociale et productive des soldats démobilisés et des personnes déplacées durant la guerre, vers l'amélioration de la prestation des services sociaux de base à la population dans tout le pays, et vers la stabilisation macroéconomique. Ces efforts ont permis de rétablir le climat de tolérance et de cordialité démocratique entre les partis politiques et le pays avance à grands pas dans l'organisation d'élections libres, régulières et transparentes, suite à l'approbation par l'Assemblée nationale de la loi électorale en juillet 2005 et à la création de la Commission électorale nationale.

Dans les domaines économique et social, des améliorations considérables ont été enregistrées. Depuis la fin du conflit, la part du budget allouée au

secteur social est passée de 12 à 60 %. Cela a permis, entre autres mesures, de réinsérer quatre millions de personnes déplacées dans leur région d'origine ou dans la zone de leur choix, tout en poursuivant la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. L'Angola a besoin de l'appui de la communauté internationale pour renforcer son programme de déminage et pour restaurer et reconstruire les infrastructures économiques détruites pendant la guerre.

L'Angola est déterminé à partager son expérience en matière de relèvement après le conflit et contribuer à réaliser les principaux objectifs de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

Dans ce contexte, en septembre 2005, la République d'Angola a accueilli à Luanda la réunion du Comité préparatoire régional de la Conférence sur la région des Grands Lacs. La réunion de Luanda a abordé des questions telles que la gestion conjointe de la sécurité des frontières communes, la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme, le développement de zones frontalières et la sécurité humaine, ainsi que la non-agression et la défense mutuelle.

Le déploiement de missions des Nations Unies dans quatre États membres de la Conférence internationale sur les Grands Lacs, à savoir le Burundi, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Soudan, devrait servir à s'attaquer aux questions transfrontalières et à d'autres difficultés, comme la surveillance de l'embargo sur les armes en République démocratique du Congo.

En mettant au point un protocole contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, les membres de la Conférence internationale sur la région de Grands Lacs ont montré qu'ils étaient déterminés à traiter de cette question cruciale. Toutefois, les efforts de la région doivent être complétés par l'application des dispositions pertinentes de la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité, en particulier celles relatives à l'exploitation illégale et au trafic des ressources naturelles et des marchandises de grande valeur.

À notre avis, trouver des solutions durables aux conflits en Afrique est aussi une question de développement, compte tenu de l'impact dévastateur des conflits sur le développement. Telle devrait être

aussi l'approche de la communauté internationale face aux problèmes qui touchent la région.

Avec cette réalité à l'esprit, les pays ayant participé à la Conférence sur les Grands Lacs sont en train de négocier un important cadre juridique pour promouvoir le développement, qui comprend notamment un protocole sur une zone spécifique de reconstruction et de développement, ainsi qu'un fonds spécial pour la reconstruction et le développement de la région des Grands Lacs.

L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1631 (2005) a inauguré une nouvelle ère de coopération et de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. L'Union africaine et les organisations sous-régionales pourront jouer leur rôle si l'on répond effectivement au problème du manque de ressources et à la question de savoir comment rendre les partenariats entre les deux mécanismes les plus efficaces possibles. Il convient donc de tirer des enseignements utiles de l'incidence négative qu'a eue le manque de ressources dans le déploiement des missions de l'Union africaine au Burundi et dans la région soudanaise du Darfour, lorsque l'on réfléchit au renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales.

Avant de terminer, je voudrais insister sur le fait que la conduite coordonnée, par l'ONU et l'Union africaine, du processus de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs offre un bon exemple de coopération et de coordination entre les deux organisations.

De l'avis de ma délégation, la Commission de consolidation de la paix récemment créée devrait également tirer parti de l'expérience et des connaissances acquises lors du processus concernant les Grands Lacs.

Enfin, ma délégation exprime son plein soutien au projet de résolution dont nous sommes saisis.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, S. E. M. Simbarashe Mumbengegwi.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je suis ravi de vous voir, ma sœur et chère collègue, présider cette importante séance en tant que Présidente du Conseil de sécurité pour ce mois. Je note

avec satisfaction qu'à peine un mois après des élections couronnées de succès dans votre grand pays et votre nomination ultérieure à la fonction de Ministre des affaires étrangères, vous avez réussi à rappeler l'attention de cet organe sur la question de la région des Grands Lacs. Ce faisant, vous avez fait en sorte que cet organe majeur de l'Organisation des Nations Unies recentre son activité de base sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est par hasard que la question de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs est examinée sous la présidence de la République-Unie de Tanzanie, pays qui, depuis des décennies, supporte le fardeau d'accueillir des milliers de réfugiés de la région et au-delà. Votre pays a également été l'hôte de nos mouvements de libération de la région de l'Afrique australe. Nous saluons le peuple vaillant, hospitalier et généreux de Tanzanie. Il était donc logique que Dar es-Salaam, havre de paix, soit le lieu en novembre 2004 de la première Conférence internationale sur la région des Grands Lacs qui s'était tenue sous les auspices de l'ONU et de l'Union africaine.

Je voudrais indiquer ici que la région des Grands Lacs est le pivot qui permettra d'aboutir à une paix et une stabilité durables dans de nombreuses parties de l'Afrique. Les conflits dans cette région pourraient avoir des conséquences négatives pour les pays d'autres régions et entraver les efforts visant aux objectifs communs de développement et d'intégration régionale. Le Zimbabwe est étroitement lié à la région des Grands Lacs par son appartenance commune aux organisations régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe. C'est dans cette optique que nous accordons de l'importance au règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, que ce débat vise à promouvoir.

Le succès de tout processus de paix repose sur la volonté politique des dirigeants des pays concernés qui, à son tour, est démontrée par l'intégrité, la transparence et la capacité de se faire confiance les uns aux autres. Toutefois, la réalisation d'une paix durable exige plus qu'un simple engagement politique. Elle demande que l'on remédie aux causes profondes des conflits dans la région, qui sont depuis longtemps identifiés comme le manque de développement sous tous ses aspects. C'est ici que la communauté internationale a un rôle important à jouer.

La première Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs a montré que la communauté internationale s'attaquait sérieusement au problème des Grands Lacs. La Déclaration de Dar es-Salaam a indiqué clairement la direction que doit prendre le processus de paix et comment la communauté internationale peut le renforcer. Je voudrais reconnaître ici le rôle que l'Union africaine a joué et continue de jouer dans ce processus. De fait, il n'est que naturel que l'Union africaine, par l'entremise de son Conseil de paix et de sécurité, doive prendre la tête des efforts visant à trouver une solution durable aux problèmes de la région des Grands Lacs. Tout en nous félicitant des progrès réalisés à ce jour dans la consolidation de la paix et de la stabilité dans la région, nous sommes conscients du fait que l'Afrique est loin de disposer des ressources nécessaires pour mettre en place des mécanismes à même d'assurer une paix durable dans les zones de conflit. Nous nous félicitons donc des efforts que continuent de déployer l'ONU et la communauté internationale pour appuyer le processus de paix et la reconstruction après le conflit en République démocratique du Congo, au Burundi et au Rwanda.

Pour ce qui est de la République démocratique du Congo, il est urgent d'aider le Gouvernement pour lui permettre de tenir des élections libres, régulières et transparentes après le référendum couronné de succès sur la constitution. Des ressources sont nécessaires pour continuer d'améliorer les capacités institutionnelles et en infrastructures de la République démocratique du Congo. Si la violence dans le pays a perdu de son intensité au cours de l'année passée, la nécessité de créer un environnement stable et pacifique, tant pour la tenue des élections que pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées, demeure une priorité absolue. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo exige l'appui continu et le mandat du Conseil de sécurité pour lui permettre de maîtriser la situation et de démanteler toutes les milices et les groupes rebelles basés dans le pays.

Le Gouvernement récemment élu au Burundi doit être appuyé grâce à un effort international visible, prévisible et concerté dans le but de lancer un mouvement de reconstruction crédible pour jeter les bases d'un développement durable.

La réalisation d'une paix durable dans la région des Grands Lacs va au-delà de l'octroi de l'aide humanitaire. À notre avis, la Commission de la consolidation de la paix récemment créée devrait être l'organe chef de file des Nations Unies pour relever les défis qui se présentent dans la région des Grands Lacs et ailleurs. Elle a fort à faire pour ce qui est des pays de la région des Grands Lacs, et son échec ou sa réussite sera jugé par sa capacité de relever ces défis et d'autres en Afrique, ainsi que de faire face à des situations semblables dans d'autres régions du monde.

Je voudrais terminer en demandant à l'ONU de faciliter la tenue d'un deuxième sommet des Grands Lacs en vue d'identifier les moyens de mettre en œuvre la Déclaration de la première Conférence internationale sur la région. Nous devons nous concentrer sur les aspects pratiques de la coopération entre le système des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous sommes convaincus que la coordination interinstitutions du système des Nations Unies doit être renforcée afin de mener la reconstruction après les conflits, ceci en vue de parvenir à une stabilité à long terme dans la région des Grands Lacs.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*): Je voudrais d'emblée vous exprimer, Madame la Présidente, la joie de ma délégation de vous voir présider aux délibérations du Conseil. Nous félicitons votre délégation d'avoir organisé ce débat opportun sur la région des Grands Lacs africains pendant votre présidence.

Ma délégation voudrait également féliciter les différents ministres des affaires étrangères qui ont honoré cette séance de leur présence.

Depuis plus d'une décennie, la région des Grands Lacs a connu des troubles graves. Par un jeu de glissement des alliances et en raison de la proximité géographique dans une région aux frontières poreuses, les conflits ont eu tendance à fusionner, créant ainsi une énorme zone d'instabilité. Cette région vaste et riche en ressources a été le théâtre de conflits généralisés qui ont semé la mort et la destruction, des déplacements forcés et d'immenses souffrances pour ses habitants.

Le Conseil de sécurité a obtenu l'appui de la communauté internationale pour faire face aux défis graves que représentent ces conflits dévastateurs. Sans parler des diverses visites qu'il a effectuées dans la

région, le Conseil a ordonné le stationnement de milliers de membres du personnel des Nations Unies, dont des soldats de la paix qui ont non seulement sauvé des vies mais soulagé les souffrances de nombreuses personnes déplacées, notamment la catégorie la plus vulnérable de la population, les femmes et les enfants en particulier.

Ma délégation demeure convaincue que la percée tant désirée vers la paix peut être accomplie dans la région des Grands Lacs, comme cela a été fait en Sierra Leone et au Libéria, après 15 terribles années de conflits apparemment insolubles.

Maintenant plus que jamais, une paix durable semble à notre portée. Le Burundi et la République démocratique du Congo ont fait leurs premiers pas courageux vers une ère nouvelle de gouvernance démocratique et de stabilité durable. Nous estimons également qu'un tournant décisif dans le processus de paix a été marqué par le premier sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu en décembre 2004 en Tanzanie, dont l'issue la plus importante a été la Déclaration de principes de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Cette déclaration est une audacieuse tentative de s'attaquer de front aux questions qui, de toute évidence, constituent les bases d'une stabilité et d'un développement durables dans la région.

C'est sur la base de cet accord entre les parties concernées et dans ce contexte large que nous pouvons espérer faire face aux menaces que représentent la présence et les activités continuelles des groupes armés étrangers et des milices étrangères, telles que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), le Palipehutu-Forces nationales de libération (FNL), et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), et mettre un terme aux atrocités commises contre la population locale et aux attaques menées contre le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires. Les récents heurts survenus entre des membres présumés de la LRA et des gardiens de la paix des Nations Unies dans l'est de la République démocratique du Congo, qui ont coûté la vie à huit soldats guatémaltèques et en ont blessé cinq autres, montrent la nécessité impérieuse d'une action robuste en vue de s'opposer à la conduite violente et outrageuse de ce groupe, qui continue de poser une menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans toute la région.

Les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda doivent également être félicités pour leur collaboration très constructive avec les milices, qui a permis à des membres du FDLR d'être rapatriés au Rwanda de façon pacifique. Nous appuyons également les pressions militaires et politiques actuellement exercées contre ces forces par le biais d'opérations conjointes menées par le Gouvernement congolais et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). De même, nous nous félicitons des initiatives de la Commission tripartite plus un, comprenant le Burundi, la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, en vue de renforcer le dialogue entre les pays de la région.

Il ressort clairement des conclusions du premier sommet que seule une stratégie globale et intégrée, établie de façon transparente et avec la participation de toutes les parties prenantes, sera le mieux à même d'apporter une solution durable aux innombrables problèmes et conflits qui affligent la région. Nous appuyons donc l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité afin d'adresser un vigoureux message d'appui à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'exhorter les parties à renouveler leur engagement de respecter à la fois l'esprit et la lettre de la Déclaration de Dar es-Salaam et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour tenir le Sommet de Nairobi et pour signer le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement.

Les parties devraient également pouvoir se mettre d'accord, dans les semaines à venir, sur une date précise pour la tenue du deuxième sommet, afin que cette réunion puisse avoir lieu tout de suite après la fin du processus de transition en République démocratique du Congo, en juin de cette année.

De toute évidence, le processus menant à la paix, à la sécurité et au développement dans la région des Grands Lacs requiert un effort de collaboration au niveau régional et international. Il a été établi que chaque conflit dans la région a des effets et des liens transfrontaliers. Par conséquent, il faut favoriser une approche régionale dirigée par les Africains, en partenariat avec la communauté internationale. De ce point de vue, la résolution 1625 (2005) sur la prévention des conflits peut s'appliquer à la situation dans la région des Grands Lacs.

Dans un contexte plus vaste, il convient de renforcer la coopération naissante entre l'ONU et l'Union africaine (UA), conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et tel que cela a été récemment réaffirmé au sommet mondial et dans la résolution 1631 (2005). Nous demandons donc un renforcement de la coordination et de la communication entre l'ONU et l'UA, en particulier entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, dans les efforts de médiation et de maintien de la paix dans la région des Grands Lacs. Dans le même ordre d'idées, il faut veiller à réduire le cadre temporel de l'intervention coordonnée de la communauté internationale dans les crises recensées dans la région.

Par le passé, les membres du Conseil ont eu l'occasion de demander aux pays africains d'adhérer au Pacte de non-agression et de défense commune de l'UA, adopté à Abuja le 31 janvier 2005, et de signer, le cas échéant, les pactes sous-régionaux sur la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance et le développement. Par la même occasion, le rôle du système de l'ONU dans l'appui à la mise en œuvre du Pacte doit être renforcé. Cela serait conforme aux objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Ma délégation a évoqué le succès remporté dans le processus de paix au Burundi. Nous sommes d'avis que le Burundi est un cas classique qui est, pour la Commission de consolidation de la paix, une occasion en or d'exercer son mandat en l'aidant à effectuer une transition sans heurt de la guerre à la paix. De même, le cas de la République démocratique du Congo pourrait être examiné par la Commission, si son calendrier électoral est respecté.

Nous partageons l'avis selon lequel les guerres ne sont pas des actes de Dieu. Elles sont causées par l'homme, par les institutions créées par l'homme, par la façon dont l'homme a organisé sa société. Ce que l'homme a fait, il peut le changer. Cet organe, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a une fois de plus l'occasion de contribuer de façon positive et décisive à la réalisation de la paix et de la sécurité durables, et de mettre un terme à une longue période de conflits et d'instabilité prolongés dans la région des Grands Lacs. Saisissons cette occasion d'agir. Nous appuyons le projet de résolution préparé par les délégations sur la région des Grands Lacs.

M. de La Sablière (France) : Je souhaite d'abord vous dire combien nous sommes heureux, Madame la Présidente, de vous voir à la présidence et rendre hommage à la Tanzanie, dont nous connaissons l'attachement à la paix dans la région de l'Afrique des Grands Lacs. Notre réunion d'aujourd'hui en témoigne. Je souhaite aussi saluer les Ministres et les envoyés, tout particulièrement ceux qui représentent les pays de la région qui sont venus à New York participer à notre débat. Les membres du Conseil qui m'ont accompagné dans les missions que nous avons effectuées en Afrique centrale sont avec moi heureux de les accueillir à notre tour ici. Qu'il me soit enfin permis de dire combien nous apprécions de compter parmi nous au Conseil un autre pays de cette grande région, la République du Congo, auquel je voudrais adresser nos félicitations pour l'accession de son Président, M. Sassou Nguesso, à la présidence de l'Union africaine.

Ce qui se passe dans l'Afrique des Grands Lacs nous concerne tous. C'est là que se jouent pour une bonne part, pour l'ensemble du continent africain, la paix, la sécurité, la démocratie. C'est là que se joue également le développement de cette grande région. Cela nous concerne tous aussi, car on ne soulignera jamais assez l'ampleur des souffrances qui ont été endurées par les populations de cette région et qui continuent d'appeler notre attention.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ce soit dans cette région que les Nations Unies déploient aujourd'hui leur plus grande opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo. La communauté internationale a en effet consacré beaucoup d'effort pour promouvoir la paix dans l'Afrique des Grands Lacs. L'action de l'ONU est bien connue ici. J'ajouterai, et nous le disons souvent à juste titre, qu'il faut rendre hommage aussi à l'action des dirigeants de la région, de l'Union africaine et d'un certain nombre de pays qui, comme l'Afrique du Sud ou la Tanzanie, n'ont pas ménagé leurs peines pour la paix dans la région. Grâce à ces actions conjuguées, nous sommes parvenus à tirer les différents processus en cours dans la région sur une voie qui est positive. Les Burundais peuvent être fiers du succès qu'ils ont accompli chez eux. Les Congolais paraissent eux aussi bien engagés dans cette voie.

Tout cela demeure toutefois très fragile. Des obstacles majeurs doivent encore être levés. La présidence de l'Union européenne l'a dit tout à l'heure

dans son intervention. Je souhaiterais pour ma part mettre l'accent sur quelques points.

Il faut d'abord que la communauté internationale concentre son effort sur les priorités. La première d'entre elles aujourd'hui, ce sont les élections en République démocratique du Congo. Il faut les mener à bien dans le temps qui reste avant le 30 juin. Ces élections sont importantes. Elles ne sauraient cependant être une fin en soi. Elles répondent à une aspiration profonde chez les populations à la paix, à la réconciliation, et on ne peut qu'être frappé par l'adhésion des peuples par les espérances qu'elles suscitent. Quand nous sommes allés en République démocratique du Congo, nous avons bien vu à quel point la population de la République démocratique du Congo souhaitait ces élections.

Il faut réussir ce processus parce qu'il est essentiel de sortir de l'incertitude. Il faut aussi, au Congo, que se mettent en place des institutions démocratiques, parce que cette grande nation, cet immense territoire au cœur de l'Afrique, doit disposer d'un État solide et stable, et parce qu'une République démocratique du Congo solide et stable sera le meilleur garant du développement de toute la région et un élément fondamental pour la stabilité de la région.

Il est essentiel que le processus politique en République démocratique du Congo s'accompagne d'au moins trois exigences : la mise sur pied d'une véritable armée nationale intégrée capable d'assurer la sécurité du pays et des frontières; la poursuite de l'effort de réconciliation, ce qui signifie que personne ne doit être exclu, mais que personne ne doit s'exclure de la vie publique; et l'instauration d'un État de droit exerçant son autorité sur l'ensemble du territoire et gérant les richesses de la nation dans la transparence.

Au Burundi, l'urgence aujourd'hui est de consolider la paix. Nous devons plus que jamais soutenir ce pays qui est aujourd'hui un modèle de réconciliation dans la région, pour garantir que les acquis du processus d'Arusha s'enracineront dans la durée.

Je dirai maintenant un mot des relations entre les pays de la région. Beaucoup reste encore à faire pour améliorer l'indispensable dialogue entre ces pays. Trop de soupçons demeurent, de vexations, de méfiance. Le second sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dont nous espérons tous beaucoup, ne devra pas être à cet égard une opportunité

manquée. Il est par conséquent très important qu'il soit centré sur la question cardinale de la paix et de la sécurité.

Les groupes armés représentent aujourd'hui un problème particulièrement préoccupant dans la région. Qu'ils fassent peser ou non une menace sur la sécurité des États, ils sont aujourd'hui la principale cause des souffrances qu'endurent les populations. Et il faut que nous nous attaquions ensemble à ce problème. Il n'y aura cependant de solution que si ces groupes armés cessent de recevoir des soutiens de l'extérieur, et que cessent les trafics d'armes et de matières premières qui les alimentent. Et il n'y aura en outre, de toute évidence, aucune solution qui serait exclusivement militaire.

Je voudrais pour terminer revenir sur les souffrances des populations. Elles sont, dans notre travail au Conseil, au cœur de nos préoccupations. Nous devons toujours garder en mémoire – toujours – la tragédie du génocide rwandais. La communauté internationale n'a pas, à l'époque, été à la hauteur de ses responsabilités. Aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de la région, la question de la protection des civils est dans tous les esprits. C'est l'un des éléments les plus importants de la résolution que nous allons adopter tout à l'heure.

Il n'est pas tolérable en effet que les enfants, les femmes et les personnes vulnérables se trouvent à la merci de groupes brutaux et criminels, comme l'Armée de résistance du Seigneur. Le drame humanitaire qui règne dans le nord de l'Ouganda appelle, à cet égard, toute notre attention. M. Douste-Blazy, Ministre des affaires étrangères de la France, se rendra dans quelques jours sur place pour discuter avec nos partenaires ougandais de ce que nous pourrions faire pour améliorer les choses.

Huit Casques bleus guatémaltèques de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo ont été tués lundi dernier. Ce problème revêt une dimension régionale, et il est temps que le Conseil de sécurité s'en saisisse. Il nous semble que le projet de résolution que nous allons voter, et qui fait suite aux suggestions que M. Egeland nous avait présentées le mois dernier, permettra d'aller de l'avant.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite remercier la Tanzanie d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance publique sur la situation dans la région des Grands

Lacs. Je vous souhaite la bienvenue, Madame la Ministre des affaires étrangères, et vous remercie de présider en personne la présente séance.

Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Ministres des affaires étrangères et autres hauts responsables du Congo, de la République démocratique du Congo, de la Namibie, du Botswana, du Rwanda, du Soudan, du Burundi, de l'Angola, du Zimbabwe, du Kenya, de l'Ouganda et de la Zambie, ainsi qu'aux représentants de l'Union africaine, qui sont venus de si loin pour assister à cette importante séance. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Belgique, au Commissaire de l'Union européenne et aux envoyés spéciaux des Pays-Bas et du Canada venus ici participer à notre débat.

Ces 10 dernières années environ, la région des Grands Lacs a été le théâtre de nombreux troubles et de nombreux conflits qui ont eu d'énormes répercussions sur la paix, la sécurité, le développement économique et la stabilité sociale de la région et de l'ensemble du continent africain. Ces dernières années, en dépit de la persistance des différends et des conflits dans certaines zones et malgré les obstacles qui entravent un développement économique et social global, des progrès encourageants ont été enregistrés grâce aux efforts des pays et des peuples de la région, avec l'aide de la communauté internationale.

Toutes les parties comprennent bien que tant que la région des Grands Lacs ne connaîtra pas la stabilité, il n'y aura pas de paix en Afrique, et que tant que la prospérité ne règnera pas dans cette région, la renaissance de l'Afrique ne sera pas possible. La Chine appuie les efforts déployés par l'ONU pour répondre aux besoins particuliers de la région des Grands Lacs et recommande que le Conseil de sécurité accorde la priorité à cette question dans son ordre du jour et y apporte des contributions plus substantielles.

Il existe en chinois un vieil adage : « Avec volonté et détermination, on peut déplacer des montagnes ». Les populations ingénieuses et travailleuses de la région des Grands Lacs aspirent à une vie stable et prospère. Telle est leur volonté, qui devrait produire, le moment venu, les résultats escomptés. La région des Grands Lacs est dotée de riches ressources naturelles et maintenant que la situation évolue dans une direction positive, nous sommes convaincus que la paix sera bientôt pleinement

rétablie et que la région connaîtra un développement stable.

La Chine est d'avis que, pour régler globalement les conflits dans la région des Grands Lacs, parvenir à une réconciliation nationale et faire porter ses fruits à la transition politique, de telle sorte que la région puisse s'engager sur la voie du développement durable, il faut prêter attention plus particulièrement à un certain nombre de questions.

Premièrement, la volonté des pays concernés doit être pleinement respectée. L'évolution positive de la situation dans la région des Grands Lacs est inséparable de la volonté et des efforts des gouvernements et des peuples concernés. Les progrès de la transition politique tant en République démocratique du Congo qu'au Burundi reposent sur le large appui des populations. Les faits sur le terrain indiquent que, sans la volonté politique des pays concernés et sans la participation des populations locales, il ne saurait y avoir de paix durable. En aidant les pays de la région des Grands Lacs, la communauté internationale doit tenir compte de leurs préoccupations et de leurs propositions.

Deuxièmement, il faut renforcer davantage une coopération globale au niveau sous-régional. Les intérêts des pays de la région des Grands Lacs sont étroitement liés. Il est indispensable que les pays et les parties concernés de la région cherchent une solution adéquate aux questions pertinentes par le biais de consultations et d'une concertation reposant sur un respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Tous les pays concernés doivent respecter les engagements qu'ils ont pris, rétablir la stabilité dans l'ensemble de la région des Grands Lacs et veiller à maintenir des relations de bon voisinage entre les uns et les autres en vue d'instaurer la paix, la prospérité et le développement dans l'ensemble de la région.

Nous espérons que le deuxième sommet de la conférence internationale pour la région des Grands Lacs se tiendra bientôt, qu'il sera couronné de succès et débouchera sur un programme d'action pour la promotion de la paix, de l'harmonie, du développement et du progrès dans la région des Grands Lacs.

Troisièmement, l'aide de la communauté internationale doit se poursuivre et s'intensifier. Le processus politique en République démocratique du Congo a atteint un moment critique. La préparation des élections exige l'appui urgent de la communauté

internationale. Au Burundi, en transition vers la reconstruction après conflit, l'assistance internationale reste essentielle. Nous espérons que la communauté internationale et d'autres régions de l'Afrique continueront à accorder un appui actif au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et au processus électoral en République démocratique du Congo et aideront le Burundi à consolider la paix. Il demeure impératif que nous appuyions les efforts inlassables de ces deux pays pour réaliser la paix, la stabilité et la reconstruction économique.

La Chine appuie sans réserve le rôle important que continue de jouer l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Le Conseil de sécurité devrait examiner positivement toutes les demandes raisonnables des pays de la région et prendre les mesures qui s'imposent. Nous espérons que la Commission de consolidation de la paix récemment créée accordera une place prioritaire sur son ordre du jour à la reconstruction d'après conflit de la région des Grands Lacs.

En tant que véritable amie de tous les pays de la région des Grands Lacs, la Chine a toujours suivi de près l'évolution de la situation dans cette région. Nous avons déployé des efforts concrets afin de promouvoir les processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi, nous avons participé activement aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et nous avons fourni une aide bilatérale, dans la mesure de nos capacités, au développement économique et social des deux pays. Nous sommes prêts à continuer et à renforcer notre coopération globale avec les pays de la région des Grands Lacs et à jouer un rôle positif s'agissant de promouvoir la réalisation rapide d'une paix et d'une prospérité durables dans la région.

Pour terminer, la délégation chinoise appuie le projet de résolution préparé par la République-Unie de Tanzanie (S/2006/51) et souhaiterait remercier la Mission permanente de la Tanzanie de son travail diligent à cet égard. Nous pensons que l'adoption du projet de résolution aura un impact positif sur les efforts déployés afin de promouvoir la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Raphael Tuju, Ministre des affaires étrangères du Kenya.

M. Tuju (Kenya) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de participer à ce débat sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Je souhaiterais saisir cette occasion pour vous féliciter, Madame la Ministre des affaires étrangères, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour les efforts personnels que vous avez déployés pour convoquer ce débat. Je vous assure de l'appui de ma délégation.

Le Kenya applaudit à l'initiative de la Tanzanie qui vise à renforcer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Cette initiative a connu plusieurs précédents, tant ici à l'Organisation des Nations Unies qu'en Afrique, qui ont tous visé à prévenir les conflits armés et à réaliser une paix démocratique et fructueuse en Afrique. En effet, la motivation de l'Union africaine pour créer son propre Conseil de paix et de sécurité a dérivé de la nécessité d'apporter une solution au cycle chronique de conflits et d'instabilité qui afflige notre continent.

Des progrès concrets ont été faits s'agissant de concentrer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes de la région des Grands Lacs. Le Kenya et les pays de la région ont participé à de sérieux efforts de collaboration afin de stabiliser la région. Les enseignements tirés de l'expérience antérieure acquise dans la région et ailleurs ont incité la communauté internationale à convoquer une Conférence internationale sur la région des Grands Lacs qui a abouti, en novembre 2004, à l'adoption de la Déclaration historique de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

Je pense que le deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui se tiendra au milieu de cette année à Nairobi, est très important. Mais je me hâte d'ajouter qu'il aura seulement l'importance que nous choisissons de lui accorder; sinon, il ne s'agira que d'une de ces conférences qui trouve la manière correcte de rédiger des résolutions et rien de plus. Mais nous ne pouvons pas nous le permettre, du fait de la crise qui sévit dans la région.

Je souhaiterais attirer l'attention du Conseil sur une des plus importantes causes profondes des conflits dans notre région : les tensions ethniques. Un grand nombre des pays de la région ne sont en fait que des

phénomènes géographiques dont les frontières ont été tracées à la règle et ne sont donc pas des États-nations. Par exemple, nous avons dans mon pays, le Kenya, quelque 42 nationalités différentes, auxquelles on donne souvent le nom de tribus. Notre plus grand défi en tant que pays est de trouver comment forger à partir de cette diversité une nation durable. Notre diversité est, à de nombreux égards, une bénédiction, mais elle est également une malédiction dont nous sommes parfaitement conscients. Les éléments de malédiction comprennent ces instants où les tensions ethniques n'ont besoin que d'un petit déclencheur, et des émeutes de rues peuvent s'ensuivre.

En Amérique du Nord, en Europe et en Asie, lorsque des tensions telles que celles-ci, sur la base de divisions raciales, se terminent en émeutes de rues, il y a suffisamment de ressources et de mécanismes pour gérer et contenir la tension. Dans notre région, où les cadres institutionnels créés pour cela sont, en grande partie, au stade embryonnaire, les tensions ethniques qui se répandent dans les rues ont, malheureusement, dégénéré en guerre civile totale et dans de nombreux cas, dont nous ne sommes tous que trop informés, en génocide. Nous avons même vu cela dans les pays qui étaient auparavant considérés comme stables : le Rwanda et, en ce moment, la Côte d'Ivoire. Nous sommes tous surpris, cependant nous ne devrions pas l'être, car nous savons que ces tensions existent, bien qu'elles soient cachées sous la surface. Je soutiens que du fait que nous savons que ces tensions ethniques existent – sous la surface, habituellement – nous devons, en tant que région, relever le défi audacieusement et résolument dans le contexte de la prévention des conflits, plutôt que de compter seulement sur l'approche « pompiers et ambulances » de la gestion des conflits.

Je souhaiterais par votre intermédiaire, Madame la Présidente, féliciter le Gouvernement tanzanien parce que dans notre région il n'y a probablement que la Tanzanie qui, tôt dans son histoire, a réussi à édifier une nation stable et à réduire les tensions interethniques qui marquent la plupart des pays de la région. C'est un héritage de la vision de Mwalimu Julius Nyerere que nous tous, avec les Tanzaniens, devons chérir à jamais.

Au moment où nous œuvrons pour la tenue du deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs et au moment où nous

nous félicitons de la création de la Commission de consolidation de la paix, nous ne devons pas oublier le fait qu'historiquement, la moitié des conflits réglés renaissent avant cinq ans. C'est là un taux d'échec très élevé : des chances égales pour et contre conviennent aux jeux de hasard, pas à la recherche de solutions. Le taux élevé de pays qui sombrent à nouveau dans un conflit devrait nous sensibiliser au fait qu'un règlement pacifique qui n'apporte pas une solution à court terme aux causes profondes d'un conflit ou qui ne produit pas les investissements nécessaires dans des solutions et des programmes de prévention à long terme est en fait très superficiel. Quel intérêt y a-t-il à poursuivre une démarche dont nous savons qu'elle aboutira en grande partie à une reprise des combats. Des solutions permanentes sont à portée de main si nous décidons de prendre les justes mesures. Au moment où nous nous préparons à nous rendre à Nairobi, soyons suffisamment audacieux pour relever le défi et pour élaborer des visions, des stratégies et des programmes qui peuvent apporter une solution aux causes profondes des conflits.

Nous sommes prêts à œuvrer ensemble, à rassembler notre courage pour regarder dans le miroir, à identifier les causes profondes du problème et à œuvrer de concert avec l'Ambassadeur Ibrahim Fall, Représentant spécial du Secrétaire général, pour leur apporter une solution. Nous nous félicitons du renouvellement du mandat de son Bureau. Cependant, nous pensons que son mandat et son rôle devraient être davantage orientés vers le long terme et non seulement vers le règlement des conflits et la gestion d'après conflit; le mandat devrait également accorder la priorité à la prévention des conflits.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à nos partenaires, le Groupe des amis, pour l'appui précieux qu'il apporte à notre région. Je rends un hommage particulier au Danemark, au Canada et aux Pays-Bas, non seulement pour leur engagement dans notre région, mais aussi pour l'aide qu'ils apportent afin d'entretenir l'intérêt des autres pays.

Nous convenons tous que la consolidation de la paix est un travail important, bien qu'il s'agisse d'un processus lent. Plutôt que de décrire les obstacles, dont nous sommes tous informés, je souhaiterais ajouter que ce sont sur les fronts humanitaire et social que devraient être prises les prochaines mesures concrètes. Je propose ce qui suit.

Premièrement, nous devrions créer un environnement qui assure une meilleure protection et plus de bien-être aux réfugiés, personnes déplacées et apatrides. Les États doivent se conformer aux instruments internationaux en matière de respect des droits de l'homme, et aussi identifier et désarmer les combattants et les séparer des civils.

Deuxièmement, nous devons établir un cadre juridique régional pour protéger les personnes déplacées et leur venir en aide.

Troisièmement, nous devons mettre en œuvre le cadre juridique relatif aux droits de propriété des personnes déplacées et des réfugiés qui rentrent dans leur foyer. L'article 69 de la Déclaration de Dar es-Salaam de 2004 nous engage à atteindre cet objectif. Nous devrions parachever rapidement le protocole y relatif.

Quatrièmement, nous devons œuvrer au sein de la région pour garantir la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires et du personnel associé dans l'exercice de leurs fonctions et pour veiller à ce que les services d'aide humanitaire aient un accès libre et sans entrave aux personnes qui ont besoin d'assistance.

Le Kenya se félicite de la création de la Commission de consolidation de la paix. Cette instance nous donne une occasion historique de mettre la Commission de consolidation de la paix à l'épreuve concernant la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et d'autres régions en conflit. À l'issue de nos débats d'aujourd'hui, les notions consacrées dans le projet de résolution devraient être adoptées et rapidement mises en œuvre dans la région des Grands Lacs et dans la corne de l'Afrique, au profit de tous ceux qui aspirent à la paix et à la tranquillité, si insaisissables jusqu'à présent.

Pour terminer, je voudrais une fois encore souligner que, lorsque nous convoquons des séances comme celle d'aujourd'hui, nous devons nous rappeler qu'il convient toujours de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de rechercher le conseil et les vues des victimes afin de répondre à leurs doléances dans toute la mesure du possible.

Je saisis cette occasion pour souhaiter très chaleureusement la bienvenue à ceux qui prendront part à la deuxième Conférence sur les Grands Lacs à Nairobi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Sam K. Kutesa, Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda.

M. Kutesa (Ouganda) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je voudrais féliciter la République-Unie de Tanzanie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je voudrais assurer la présidence tanzanienne du plein appui de l'Ouganda et je suis heureux, Madame la Présidente, de vous voir présider le Conseil.

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à la République-Unie de Tanzanie d'avoir pris l'initiative de convoquer cette importante séance à un moment où beaucoup de pays de la région des Grands Lacs sont aux prises avec les défis que représentent la paix, la sécurité, la justice, la reconstruction après les conflits et le développement.

Avant de faire mes observations, je voudrais, au nom du Gouvernement de la République de l'Ouganda, transmettre nos sincères condoléances au Gouvernement du Guatemala, à l'Organisation des Nations Unies et aux familles des 8 Casques bleus des Nations Unies qui ont trouvé la mort dans l'est de la République démocratique du Congo aux mains du tristement célèbre groupe terroriste dénommé « Armée de résistance du Seigneur ».

L'une des meilleures formules conçues par nos pays pour régler les contradictions dans la région a été l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de 1999 pour la République démocratique du Congo, qui a été complété en 2002 par l'Accord de Luanda entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo et par l'Accord de Pretoria entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. L'accord tripartite plus un entre l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi, qui a été conclu en 2004 pour traiter spécifiquement de la question des forces négatives, constitue un dispositif de plus dans cette stratégie. Nous avons aussi assisté à la réussite des initiatives de paix lancées au Burundi et dans le sud du Soudan. L'actuelle Conférence internationale sur la région des Grands Lacs fournit le cadre d'une démarche intégrant la paix, la sécurité, la stabilité et le développement.

Il est clair que ces cinq dernières années, la région des Grands Lacs a vu apparaître des tendances positives. Le fait que le Conseil de sécurité débatten

aujourd'hui de cette région nous laisse espérer que ces initiatives recueilleront l'appui et qu'ainsi les tendances positives pourront se poursuivre.

Ma délégation est heureuse de pouvoir dire que l'Ouganda a joué, et continue de jouer à divers titres, un rôle actif à l'appui de la mise en œuvre de tous ces processus.

L'Ouganda a pris part à l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, en qualité de président. Il a également occupé la présidence de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), sous les auspices de laquelle l'Accord de paix global au Soudan et l'accord de paix et de réconciliation en Somalie ont été conclus. En outre, l'Ouganda a présidé le Comité politique qui supervise et contrôle l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Nous continuons, de concert avec nos partenaires de la région, à accueillir les réunions de la Commission tripartite plus un et à prendre une part active à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

De son propre chef, l'Ouganda a pris des mesures pour veiller à ce que son territoire ne soit pas utilisé par des forces négatives pour déstabiliser nos voisins. Ces mesures sont notamment l'expulsion de la milice congolaise en août 2005; la remise au Gouvernement congolais d'une autre milice en décembre 2005; le lancement d'un processus de vérification de diverses allégations, mené par une équipe de renseignement militaire conjointe de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo et soutenu par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC); et le développement des relations avec nos voisins dans la région grâce à des réunions sur les frontières communes, à une représentation diplomatique, à l'échange d'envoyés spéciaux, à des mécanismes de vérification conjoints, à des bureaux de liaison communs pour les questions de sécurité et à l'ouverture de bureaux de la Commission d'amnistie, entre autres.

Ma délégation estime qu'il y a un lien très fort entre les conflits et la pauvreté dans la région des Grands Lacs. Je voudrais par conséquent rendre hommage au Secrétaire général qui a pris l'initiative de la Conférence internationale sur les Grands Lacs, laquelle contribuera à renforcer la confiance dans la région et à créer des capacités ainsi qu'un élan en

faveur des relations de bon voisinage, de la coopération régionale et de l'intégration économique, sans oublier une paix durable, la reconstruction après les conflits et le développement.

Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer à appuyer le processus constructif de la Conférence internationale dans la région des Grands Lacs, y compris la mise en œuvre des programmes, projets et protocoles prioritaires élaborés pour enraciner une culture de stabilité, de sécurité, de bonne gouvernance et de développement, fondée sur la Déclaration du Sommet de Dar es-Salaam de novembre 2004.

Les progrès enregistrés récemment par l'initiative de paix dans la région montrent clairement que les perspectives de transformer la région des Grands Lacs de zone de conflit en région de paix, de stabilité, de prospérité et de coopération en Afrique sont plus prometteuses que jamais.

Ma délégation est fermement convaincue, toutefois, que le défi le plus urgent et l'obstacle le plus important à la paix dans la région des Grands Lacs demeure le problème des forces négatives, en particulier l'Alliance des forces démocratiques (ADF), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), l'Armée de rédemption du peuple (PRA) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Il importe de se rappeler que les forces négatives sont à l'origine du conflit dans les Grands Lacs dans les années 90. Elles continuent à causer des souffrances indicibles aux populations civiles, entraînant des pertes en vies humaines, provoquant des crises humanitaires dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, et aggravant la pauvreté dans la région. L'Armée de résistance du Seigneur, par exemple, a causé une crise humanitaire massive, faisant 1,5 million de personnes déplacées dans le nord de l'Ouganda, des millions de personnes déplacées dans le sud du Soudan et empêchant le retour de 280 000 réfugiés soudanais. J'invite donc instamment le Conseil de sécurité à centrer son attention sur la question des forces négatives étrangères, qui sont l'une des menaces les plus pressantes à la paix et à la sécurité régionales dans la région des Grands Lacs.

L'Ouganda est attaché aux objectifs et aux dispositifs de la Commission conjointe tripartite plus un, créée entre le Burundi, la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, qui est un élément

essentiel des activités faisant suite à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka qui visent à régler la question en souffrance des forces négatives dans la région des Grands Lacs. Nous sommes donc encouragés par les récentes opérations conjointes de la MONUC et des forces armées de la République démocratique du Congo visant à désarmer l'Alliance des forces démocratique et l'Armée de rédemption du peuple, ainsi que par les efforts pour diffuser des informations sur le caractère effectif des dispositions d'amnistie en Ouganda.

Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général ainsi qu'un débat fructueux au Conseil de sécurité, en mars prochain, qui sera organisé à notre demande pour examiner le renforcement du mandat de la MONUC, en vertu du Chapitre VII, afin qu'elle puisse désarmer de manière efficace les FDLR, l'ADF, l'Armée nationale de libération de l'Ouganda (NALU), le PRA et la LRA qui opèrent sur le territoire de la République démocratique du Congo.

Ma délégation voudrait saisir l'occasion qu'offre le débat d'aujourd'hui pour entretenir les membres du Conseil de sécurité de la question de la LRA, groupe terroriste bien connu basé dans le sud du Soudan et dans le parc national de la Garamba en République démocratique du Congo, qui a fait des milliers de morts et a infligé des souffrances terribles aux populations du nord de l'Ouganda et du sud du Soudan, ainsi qu'à la faune en République démocratique du Congo.

Pendant trop longtemps, les Forces de défense populaires d'Ouganda ont combattu seules le groupe terroriste de la LRA en recourant à une politique à deux niveaux combinant la pression militaire et les négociations politiques sur des initiatives de paix et sur un régime d'amnistie véritable, ainsi qu'à des mesures permettant de protéger la population civile contre les attaques et les enlèvements. L'Ouganda est également déterminé à travailler avec le Secrétaire général de l'ONU, les principaux pays partenaires – à savoir le Royaume-Uni, les États-Unis, la Norvège, les Pays-Bas et l'Union européenne – et les organisations non gouvernementales pour faire face aux difficultés pratiques que présente la situation humanitaire dans le nord de l'Ouganda.

Bien que la campagne militaire n'ait pas entièrement éliminé la menace que fait peser la LRA

sur la population civile et les agents humanitaires dans la sous-région d'Acholi, dans le nord de l'Ouganda, les UPDF sont parvenues à affaiblir gravement la LRA en réduisant ses effectifs de 3 000 à environ 500 à 600 soldats par suite de défections et de captures; en secourant environ 18 000 personnes kidnappées, dont des femmes et des enfants, principalement du sud du Soudan; en prévenant d'autres enlèvements; en prenant le contrôle des bases de la LRA dans le nord de l'Ouganda et le sud du Soudan; et en limitant l'autorité des dirigeants de la LRA au nord de Juba et dans le Parc national de la Garamba. La sécurité a été renforcée autour des camps des personnes déplacées, notamment en fournissant une escorte aux civils et aux agents humanitaires. À l'exception du noyau dur de la LRA qui continue de vouer un culte à l'« esprit saint » de Joseph Kony, nombreux sont ceux qui font défection lorsqu'ils sont envoyés pour commettre des atrocités en Ouganda. Nous sommes convaincus que les dirigeants de la LRA ne retourneront jamais plus en Ouganda sans y être capturés et remis à la Cour pénale internationale (CPI).

Le Gouvernement ougandais s'est également engagé dans un certain nombre d'initiatives de paix pour régler le conflit avec la LRA par le biais d'un règlement négocié. Une loi d'amnistie, promulguée en 2000, et la Commission de l'amnistie ont visé à répondre aux besoins de ceux qui renoncent à la rébellion et encouragent la réconciliation. Plus de 2 000 rebelles de la LRA ont tiré avantage des dispositions de l'amnistie. Au nombre des efforts importants déployés depuis 1994 en vue de parvenir à un règlement de paix négocié émanant du Gouvernement ou appuyé par celui-ci, il y a eu des initiatives gouvernementales, celles du Centre Carter et des dirigeants religieux d'Acholi, et l'Initiative Bigombe. Malheureusement, en raison de l'absence d'un programme politique de la part de la LRA et du manque de pressions exercées par ses bailleurs de fonds étrangers, les efforts déployés pour engager la négociation politique avec la LRA ont été vains. Comme témoignage de bonne volonté et d'attachement politique à un règlement négocié, la loi d'amnistie demeure en vigueur et l'équipe de négociation du Gouvernement ougandais reste également en place.

J'ai transmis au Conseil de sécurité un document intitulé « Interventions humanitaires du Gouvernement ougandais dans le nord de l'Ouganda », qui décrit en détail la volonté du Gouvernement ougandais de lancer

des interventions efficaces en coopération avec les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour faire face à la situation sécuritaire et humanitaire dans le nord de l'Ouganda.

Ma délégation estime qu'avec l'appui du Conseil de sécurité de l'ONU et de la communauté internationale, force est de constater qu'il existe à présent une occasion historique de s'attaquer résolument à la LRA. À la suite de l'Accord de paix global pour le Sud-Soudan, le Gouvernement soudanais et le gouvernement régional du Sud-Soudan ont montré l'un et l'autre qu'ils étaient prêts à coopérer avec l'Ouganda pour contenir la menace que fait peser la LRA. De fait, nous espérons que l'accord entre les UPDF, l'Armée populaire de libération du Soudan et l'Armée soudanaise portera ses fruits dans un avenir proche. La CPI a recueilli des éléments de preuve et mis en accusation les cinq principaux dirigeants de la LRA pour des crimes contre l'humanité dans la région des Grands Lacs. Et nous avons vu que si elle est dotée du mandat approprié, une force de l'ONU comme la MONUC collaborant avec l'armée du pays hôte, comme la République démocratique du Congo, peut être efficace contre des forces négatives comme l'ADF. Enfin, l'Union africaine (UA) et d'autres mécanismes de sécurité sous-régionaux sont maintenant mieux disposés et prêts à jouer un rôle efficace contre les forces négatives qui représentent une menace pour la paix et la sécurité en Afrique.

Ma délégation voudrait donc demander instamment au Conseil de prendre les mesures suivantes.

Premièrement, il devrait faire clairement savoir aux pays de la région des Grands Lacs qu'ils ont la responsabilité et l'obligation de ne donner refuge à aucun terroriste ou groupe rebelle étranger négatif qui visent à déstabiliser leurs voisins dans la région.

Deuxièmement, le Conseil devrait fermement appuyer les efforts soutenus de la MONUC et des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) en vue de désarmer par la force les groupes armés négatifs dans l'Est de la République démocratique du Congo et répondre par l'affirmative à la demande contenue dans la lettre des ministres des affaires étrangères de la Commission mixte tripartite plus un sur la région des Grands Lacs, datée du 21 octobre 2005 (S/2005/667, annexe).

Troisièmement, le Conseil de sécurité devrait énergiquement condamner les attaques de la LRA contre les civils et les agents humanitaires, appeler à la cessation immédiate de toutes les violences et exhorter les pays et groupes qui prêtent un appui financier, matériel et logistique à la LRA à respecter leurs obligations internationales en mettant immédiatement fin à l'appui à la LRA.

Quatrièmement, le Conseil devrait demander au Soudan et à la République démocratique du Congo de s'acquitter sérieusement de leurs obligations nationales et internationales de veiller à ce que leurs territoires ne soient plus le refuge des éléments négatifs qui causent l'insécurité dans la région des Grands Lacs.

Cinquièmement, il devrait demander au Soudan et à la République démocratique du Congo d'augmenter la pression militaire pour désarmer la LRA, force étrangère négative opérant depuis leur territoire, et de coopérer pleinement avec la CPI en exécutant les mandats d'arrêt émis par la Cour contre les dirigeants terroristes de la LRA, puis de les remettre à la CPI.

Sixièmement, le Conseil devrait charger la MONUC et la mission préparatoire des Nations Unies au Soudan, en vertu du Chapitre VII de la Charte, d'aider la République démocratique du Congo et le Soudan à désarmer les éléments de la LRA opérant dans le Sud-Soudan et dans le Parc national de la Garamba et d'exécuter les mandats d'arrêt de la CPI contre les dirigeants de la LRA.

Le Conseil de sécurité devrait encourager les pays de la région des Grands Lacs à conclure ou renforcer divers accords bilatéraux et régionaux, portant notamment sur des opérations coordonnées et conjointes de liaison pour les questions de sécurité, des mécanismes de vérification conjoints et autres mécanismes pour lutter contre les forces négatives, notamment en procédant à l'extradition de ceux qui refusent de bénéficier des régimes crédibles et effectifs d'amnistie existants, comme c'est le cas en Ouganda.

Le Conseil devrait accueillir favorablement et appuyer pleinement les initiatives de l'UA destinées à désarmer par la force les forces négatives étrangères et inviter l'ONU et la communauté internationale à fournir l'appui logistique et politique nécessaire à l'UA.

Le Conseil devrait appuyer la création d'un mécanisme de coordination et de contrôle à Kampala

entre le Gouvernement ougandais, l'ONU – le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département aux affaires politiques, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance – et les principaux pays, dont le Royaume-Uni, les États-Unis, la Norvège, les Pays-Bas et d'autres encore, ainsi que l'UA et des organisations non gouvernementales crédibles et représentatives, afin de gérer la situation humanitaire et la réinstallation des personnes déplacées dans le nord de l'Ouganda.

Le Conseil devrait traiter la région des Grands Lacs comme une zone de reconstruction spéciale après le conflit, avec des composantes pour chaque pays, et inscrire la zone en toute priorité à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix récemment créée par la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et la résolution 60/180 de l'Assemblée générale.

Enfin, ma délégation invite le Conseil de sécurité à appuyer la création d'un fonds pour la reconstruction de la région des Grands Lacs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Zambie, S. E. le général de corps d'armée Ronnie Shikapwasha.

M. Shikapwasha (Zambie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. C'est une occasion toute particulière dans la mesure où la République-Unie de Tanzanie a également assumé la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs depuis le premier sommet, à Dar es-Salaam en novembre 2004, où nos chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Nous vous souhaitons plein succès, Madame la Présidente, à la présidence des affaires du Conseil.

La Zambie convient que la paix et le développement sont les deux côtés d'une même médaille. Nous pensons qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité durables sans un développement humain durable et, réciproquement, qu'il ne saurait y avoir de développement significatif sans paix et sécurité. Nous estimons également que l'absence de guerre ne garantit pas toujours la sécurité et la dignité humaines, en

particulier lorsque les niveaux de pauvreté sont élevés; et qu'elle ne garantit pas non plus la paix.

La Zambie soutient donc que, depuis qu'ils ont obtenu leur indépendance politique, de nombreux pays de la région des Grands Lacs, ainsi que d'autres anciens pays coloniaux, ont eu à faire face à la difficulté de redresser les méfaits et les insuffisances du passé colonial tout en s'efforçant, en même temps, de satisfaire aux exigences des populations fraîchement indépendantes en matière d'emplois, d'écoles, d'hôpitaux, de logements, etc. Bref, la paix et la sécurité ont toujours été largement tributaires de la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, d'où la nécessité de faire de la consolidation de la paix et du développement le pivot du processus de paix dans la région des Grands Lacs.

En outre, la Zambie accepte le fait que les causes profondes des guerres, des conflits et de l'instabilité politique en Afrique sont complexes et multidimensionnelles et estime de ce fait qu'il faut maintenir et renforcer la démarche consistant à relier les quatre domaines thématiques qui ont déjà été cernés dans le processus de paix de la région des Grands Lacs.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il convient d'accorder la priorité à la consolidation de la paix et au développement en vue de parvenir à la paix et à la sécurité dans la région des Grands Lacs. La Zambie voudrait donc s'associer aux efforts consentis en vue de la création de la Commission de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre des textes issus du Sommet mondial de 2005. La Zambie, en tant que nation, est à la recherche constante de la paix et des moyens pacifiques de faire régner la paix dans le monde. Elle se réjouit à la perspective de contribuer aux activités de la Commission et est disposée à accueillir tous programmes et projets jugés nécessaires afin d'apporter une valeur ajoutée au processus de paix dans la région des Grands Lacs.

Je failirais à mon devoir si je ne faisais pas brièvement état des activités entreprises par la Zambie dans le processus de paix de la région des Grands Lacs. Dans le cadre de la consolidation de la paix et du développement, la Zambie a continué de participer aux missions de maintien de la paix de l'ONU et de l'Union africaine, ce qui lui a permis de continuer de jouer son rôle dans les relations mondiales et internationales. Au niveau régional, aucun effort n'a été épargné pour trouver, avec d'autres pays de la

région, des solutions à la plupart des causes profondes de la pauvreté et du sous-développement dans la région des Grands Lacs, dans le cadre de l'Union africaine, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, dont la Zambie est membre, et, tout récemment, en tant que signataire du Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Au niveau national, il importe de signaler qu'en 2005, la Zambie a organisé des ateliers pour les jeunes, les femmes, les médias, la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé/les secrétariats permanents en tant qu'exécutants, et les parlementaires afin de donner une stratégie à leur rôle respectif dans la mise en œuvre de la Déclaration de Dar es-Salaam.

Dans le domaine de la démocratie et de la bonne gouvernance, la Zambie vient de procéder à un examen de ses lois électorales en vue des élections présidentielles, parlementaires et locales prévues cette année. Un nouveau projet de constitution est en cours de préparation et sera soumis pour adoption au Parlement.

La Zambie voudrait s'associer aux membres qui ont félicité le Groupe des amis pour le travail qu'il a accompli dans le processus de paix dans la région des Grands Lacs. La Zambie est au fait des difficultés auxquelles se heurte ce processus et partage à ce sujet les vues du Groupe des amis. Nous tenons toutefois à encourager le Conseil à réaliser que la voie vers la paix n'est pas toujours pacifique en soi. En témoigne tout particulièrement l'expérience que nous avons acquise dans la lutte pour la liberté de l'Afrique australe. Il faut donc que nous tenions bon, tous ensemble. Nous sommes encouragés devant les perspectives d'avenir de la région des Grands Lacs. Transformons ces difficultés en une vision plus grande pour cette région qui possède un si grand potentiel pour la paix régionale et mondiale.

À l'approche du deuxième Sommet à Nairobi, qui verra l'adoption du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement, la participation du Groupe des amis et du secrétariat conjoint ONU/Union africaine à Nairobi est appelée à devenir plus essentielle et plus stable. Nous lançons donc un appel à l'ONU pour qu'elle continue à jouer son rôle important dans le processus de paix, non seulement en prolongeant la présence du

secrétariat conjoint ONU/Union africaine, mais également en renforçant le rôle administratif de son personnel à Nairobi.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud auprès de la région des Grands Lacs, S. E. M. Kingsley Mamabolo.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous applaudissons à l'initiative que vous avez prise de tenir ce débat public sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Nous saisissons également cette occasion pour remercier et féliciter le Secrétaire général et le Conseil de sécurité des diverses initiatives prises pour résoudre les questions liées aux conflits africains. Ces initiatives ont donné des résultats tangibles et ont permis des progrès constants dans la prévention des conflits et l'instauration de la paix, de la stabilité et de la sécurité sur le continent africain.

Avec la création du Conseil de paix et de sécurité, l'Afrique a créé un environnement propice à la mise en place d'un partenariat institutionnel fort avec le Conseil de sécurité dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales. L'Afrique du Sud est encouragée par les progrès visibles enregistrés grâce au partenariat entre l'ONU et l'Afrique dans les domaines de la paix et de la sécurité et demande que la collaboration en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies soit renforcée. Il faut créer une structure qui renforcera cette coopération institutionnelle afin de garantir une action efficace et coordonnée entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. C'est dans cette perspective que nous nous sommes félicités de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité sur les relations institutionnelles avec l'Union africaine, qui a été publiée à l'issue de la séance sur le Soudan, en 2004.

L'expérience a montré que la coopération avec les structures régionales peut renforcer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons que la présente séance devrait permettre d'intensifier la collaboration entre le Conseil de sécurité et d'autres acteurs importants dans la région des Grands Lacs, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en coordination avec le Représentant

spécial, l'Ambassadeur Ibrahima Fall, ainsi que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous devons mettre en place des structures de collaboration qui pourraient comprendre le mécanisme de suivi censé aider à la mise en œuvre des mécanismes régionaux de renforcement de la confiance après le deuxième Sommet de la Conférence internationale.

Le débat d'aujourd'hui devrait nous aider à fixer notre attention sur les progrès rapides que connaît la situation dans la région des Grands Lacs. Ces progrès enregistrés dans les discussions intra-régionales sont louables, et l'Afrique du Sud estime que ces discussions, sans parler du succès remporté par les décisions qui en sont issues, contribuent directement à apaiser les tensions dans la région.

Par exemple, l'apaisement des tensions dans la région est un élément important pour les progrès réalisés dans le processus de transition en République démocratique du Congo. L'Afrique du Sud félicite le Gouvernement de la République démocratique du Congo des progrès réalisés au niveau de l'inscription des électeurs. En outre, l'Afrique du Sud pense que le succès opérationnel du référendum constitutionnel est un signe que les préparatifs en cours en vue des élections générales sont efficaces.

Cela ne veut pas dire que le Gouvernement de la République démocratique du Congo sera à même de surmonter toutes les difficultés opérationnelles que ce référendum a mises en évidence. La communauté internationale s'est montrée généreuse dans l'aide financière qu'elle a fournie au processus électoral. Toutefois, une partie des fonds promis n'a pas encore été versée, et nous prions ceux qui ont promis des fonds de les verser. L'Afrique du Sud, pour sa part, prévoit de fournir un support technique, une formation et des ressources humaines au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour appuyer les opérations de la Commission électorale indépendante sur le terrain.

La région des Grands Lacs de l'Afrique est sur le point de parvenir à une paix durable. Beaucoup a été accompli. L'Afrique du Sud est particulièrement satisfaite des progrès réalisés au sein de la région en vue d'atténuer les problèmes qui causent des tensions entre les États de la région. Au rang de ces progrès, il y a l'accord récemment conclu entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda en vue de

s'attaquer au problème des éléments de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui étaient actifs dans le Haut-Uele, dans la province orientale, et en vue de mettre ensuite un terme aux activités de la LRA en République démocratique du Congo.

Deuxièmement, l'accord conclu récemment entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo en vue de créer un bureau pour la Commission d'amnistie de l'Ouganda dans le Nord-Kivu favorisera également le désarmement et le rapatriement des combattants ougandais.

Troisièmement, le succès du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) face aux éléments du Mouvement révolutionnaire congolais (MRC) actifs à Kilo et à Mongwalu, et les efforts déployés par le Gouvernement congolais, en coopération avec l'Ouganda, pour désarmer et rapatrier ces éléments du MRC qui se sont installés en Ouganda, sont également louables. Toutefois, il reste encore plusieurs sujets de préoccupation que les États de la région ont abordés, quoique sans succès. Par exemple, la présence continue des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et des forces Maï-Maï dans les Kivus continue de poser une menace grave à la stabilité régionale et à l'intégrité tant de la transition en République démocratique du Congo que de la réforme régionale du secteur de la sécurité et des processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Le rôle que jouent la MONUC et l'armée nationale pour identifier les bastions et exercer des pressions militaires sur les groupes armés pour qu'ils intègrent le processus de DDR est louable. L'Afrique du Sud participe à ces opérations sous le commandement de la MONUC et continuera de les appuyer.

La mort de huit soldats guatémaltèques de la MONUC montre clairement qu'il faut en faire davantage pour assurer la stabilité de la région. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud engage instamment les États de la région à renforcer davantage leur coopération pour faire cesser les activités des groupes armés illégaux. Nous avons désormais la possibilité de mettre en place un cadre qui permettra de consolider la démocratie, la bonne gouvernance, l'état de droit, la protection des droits de l'homme, la réconciliation et la participation de la société civile, y compris les femmes, pour toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité.

Nous attendons avec intérêt la tenue du deuxième sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs qui renforcera le dialogue déjà engagé entre les pays de la région, dont la plupart étaient, il n'y a pas si longtemps de cela, aux prises les uns avec les autres. La Conférence internationale permettra également de faire en sorte que ces pays soient en charge et responsables du processus de paix dans la région, l'objectif étant de consolider la reconstruction et le développement après les conflits.

À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de la création, le 20 décembre 2005, de la Commission de consolidation de la paix, laquelle aura bien évidemment un rôle important à jouer dans nombre de pays africains, en particulier dans la région des Grands Lacs. Le Burundi, qui sort d'un conflit et a mené à bien son processus de paix, devrait en bénéficier considérablement. La Commission de consolidation de la paix doit contribuer constamment à stabiliser la phase post-électorale de la mise en place des institutions, de la reconstruction et du développement tant en République démocratique du Congo qu'au Soudan.

Madame la Présidente, nous saisissons encore une fois cette occasion pour vous féliciter de la tenue de ce débat axé sur l'importance des résolutions 1625 (2005), 1631 (2005) et 1649 (2005), et nous implorons le Conseil de sécurité de renforcer davantage ces instruments en adoptant le projet de résolution actuellement à l'examen (S/2006/51).

La Présidente (*parle en anglais*) : Comme il reste encore 18 orateurs, je prie encore une fois les représentants de limiter leurs interventions à cinq minutes afin que chacun puisse prendre la parole. Je les remercie de leur compréhension.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Saïd Djinnit, Commissaire de l'Union africaine chargé de la paix et de la sécurité.

M. Djinnit (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de ce que, sur l'initiative de la République-Unie de Tanzanie, le Conseil de sécurité ait décidé de tenir un débat public sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Madame la Présidente, votre initiative ne nous surprend pas, nous, membres de l'Union africaine, car nous connaissons bien l'attachement de longue date de votre pays à la question de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du continent, ainsi que les efforts louables

qu'il continue de faire pour la promotion de la paix, de la compréhension et de la coopération, dans la région des Grands Lacs en particulier.

Je tiens à rendre un hommage particulier à S. E. M. Jakaya Kikwete qui, en tant que Ministre des affaires étrangères de la Tanzanie, a joué un rôle décisif dans les efforts qui ont abouti à la tenue, le 20 novembre 2004 à Dar es-Salaam, du premier Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Je ne saurais laisser passer cette occasion sans réitérer nos félicitations les plus sincères à la République-Unie de Tanzanie pour les élections pacifiques qui ont eu lieu récemment dans ce pays et qui se sont soldées par l'élection de l'ancien Ministre des affaires étrangères, M. Kikwete, comme Président de la République-Unie de Tanzanie.

La présente séance est pour nous l'occasion de faire le bilan des progrès réalisés à ce jour dans l'initiative depuis le Sommet de Dar es-Salaam et d'examiner les meilleurs moyens de mettre en place les conditions les plus propices à la tenue du deuxième Sommet, prévu à Nairobi dans le courant de l'année.

C'est avec la même volonté de soutenir cette initiative que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu, à Addis-Abeba le 17 juin 2005, sa première session publique au cours de laquelle il a examiné le processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. À cette occasion, le Conseil de paix et de sécurité a adopté une déclaration dans laquelle il réitérait son ferme appui à l'initiative et avalisait la décision du Sommet de Dar es-Salaam désignant la région « zone spéciale de reconstruction et de développement » et la dotant d'un fonds spécial pour la reconstruction.

Il est encourageant de noter que tous les projets de programme d'action, les projets et les protocoles, ainsi que le document sur le mécanisme de suivi, ont été préparés et devraient être achevés lors de la prochaine réunion ministérielle régionale qui doit se dérouler à Bangui à la mi-février, ouvrant ainsi la voie à l'adoption, au deuxième Sommet, du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement proposé.

Outre les progrès réalisés dans la préparation des documents pertinents, il est également encourageant de noter que l'environnement politique régional s'est amélioré depuis le dernier Sommet tenu à Dar es-Salaam, grâce aux progrès considérables réalisés dans les processus de paix dans la région, d'une part, et aux

mécanismes de vérification et de confiance, d'autre part. Pour ce qui est des progrès réalisés dans les processus de paix, nous nous félicitons en particulier de la mise en place du Gouvernement consécutif à la transition au Burundi, des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global signé entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) en janvier 2005, et de la tenue réussie du référendum sur la Constitution en République démocratique du Congo, ouvrant la voie à des élections générales d'ici la fin juin 2006 pour mettre fin à la période de transition.

Pour sa part, l'Union européenne, qui appuie avec force les processus de paix dans la région, a également entrepris de participer à la stabilisation de la région orientale de la République démocratique du Congo en neutralisant et désarmant les différents groupes armés qui opèrent dans la région, en particulier les membres des ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR) et les Interahamwe. Une mission de reconnaissance a récemment été envoyée dans la région et dans les pays voisins, et elle a tenu des consultations approfondies avec toutes les parties prenantes pour trouver les meilleurs moyens d'aider les forces armées de la République démocratique du Congo, en coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), à neutraliser et désarmer les groupes armés. Les résultats de cette mission seront examinés prochainement par le Conseil de paix et de sécurité, lequel devrait autoriser notre Commission à entreprendre les travaux préparatoires nécessaires au déploiement d'une force de l'Union africaine, y compris l'élaboration d'un concept des opérations et la définition des exigences logistiques et financières.

En l'état actuel des choses, il est bon de rappeler que l'Organisation de l'unité africaine, qui était étroitement associée à l'élaboration de l'idée de convoquer une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a appuyé l'initiative en 1994. Depuis lors, elle a travaillé de concert avec l'ONU pour promouvoir l'initiative. Entre-temps, des efforts soutenus ont été consentis pour générer l'appui politique régional nécessaire, lequel a été ensuite annoncé solennellement dans la Déclaration de Dar es-Salaam.

À Dar es-Salaam, les dirigeants de la région ont également affirmé leur prise en charge du processus, tandis que la communauté internationale, et en

particulier le Groupe des Amis, s'engageait à fournir un appui continu. Quant à elle, l'Union africaine reste déterminée à appuyer les pays de la région dans les préparatifs du deuxième Sommet prévu à Nairobi et dans la phase de mise en œuvre du Pacte. Tout en exprimant la gratitude de l'Union africaine au Groupe des Amis pour avoir appuyé le processus préparatoire de la Conférence, je souhaiterais appeler ses membres à demeurer attachés au processus au-delà du Sommet de Nairobi.

Bien que le concept de départ de la Conférence ait été élaboré uniquement du point de vue de la sécurité, il a depuis évolué pour inclure la démocratie, la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, ainsi que les questions humanitaires et sociales. En dépit de cela, les questions de sécurité demeurent au cœur des préoccupations sous-jacentes de l'initiative. À cet égard, je pense que l'initiative nous offre une occasion unique en son genre de nous pencher sur un problème de sécurité important pour le continent. En effet, la restauration de la paix et de la stabilité dans une région importante du continent qui comprend trois grands pays riches, l'Angola, la République démocratique du Congo et le Soudan, aura sans aucun doute un impact important et positif sur la paix, la sécurité et le développement économique dans tout le continent.

Je souhaiterais également souligner que l'initiative de la région des Grands Lacs est un exemple clair de la nouvelle vision de l'Union africaine, telle qu'elle est exprimée dans son Acte constitutif, dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et dans la Déclaration de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, qui reconnaît les liens entre la paix, la sécurité, la démocratie et le développement et appelle à l'unité sur la base, non seulement de la géographie et des frontières communes, mais aussi de la volonté politique et des valeurs communes.

Sur la base de cette vision, et inspirée par les progrès réalisés grâce à la promotion de solutions pacifiques aux différents conflits touchant le continent, l'Union africaine a récemment entamé l'élaboration d'un cadre stratégique pour la reconstruction et le développement d'après conflit en Afrique. De même, nous nous félicitons de la création récente par l'Organisation des Nations Unies de la Commission de consolidation de la paix, dans la mesure où elle fournit à la communauté internationale un instrument propre à

aider les pays sortant d'un conflit à effectuer la transition vers la reconstruction et le développement.

Enfin, grâce à l'initiative de la région des Grands Lacs, les pays de la région ont reconnu la valeur ajoutée qu'une telle initiative apporterait à leurs efforts individuels qui visent la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement. Ils se sont engagés à s'approprier le processus et à mobiliser leurs ressources pour appuyer l'initiative.

Dans le même esprit, il sera nécessaire que la communauté internationale poursuive son appui politique et financier afin de permettre aux pays de la région d'appliquer le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement qui sera adopté à Nairobi, dans l'esprit de partenariat qui, avec le principe d'appropriation, a guidé le processus. Je suis convaincu que la présente séance du Conseil de sécurité enverra un message fort et sans équivoque d'encouragement et d'appui à l'initiative, du fait des tâches importantes et des défis extraordinaires qui nous attendent dans la phase de l'initiative postérieure à Nairobi.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

M. Fall : Madame la Présidente, permettez-moi de commencer en paraphrasant les orateurs qui m'ont précédé et en vous présentant les félicitations et les remerciements du Secrétaire général pour avoir pris l'initiative d'organiser cet important forum, et de remercier votre pays pour la diligente et active présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Le rapport soumis à l'attention du Conseil par le Secrétaire général (S/2006/46) et que j'ai l'honneur ici et maintenant de présenter fait suite au rapport qui avait été présenté au Conseil le 17 décembre 2003 (S/2003/1099) et par lequel le Secrétaire général rendait compte de l'état d'avancement du processus préparatoire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Depuis novembre 2003, d'importantes avancées ont été enregistrées dans le processus et le Conseil a été régulièrement informé soit ici, au Siège, soit lors de ses tournées sur le terrain. La plus importante de ces avancées a été, naturellement, la tenue du premier Sommet de la Conférence, à Dar es-Salaam en novembre 2004.

En outre, grâce à la dynamique insufflée par la Conférence, le dialogue politique régional entamé en 2003 n'a cessé de progresser. Ce cadre régulier de concertation diplomatique, politique et technique au niveau régional a favorisé l'émergence et le renforcement d'un climat de confiance entre les États membres de la Conférence, ce qui a contribué à faciliter les travaux de préparation du deuxième Sommet, celui de Nairobi, prévu initialement en décembre 2005 et qui a été reporté au courant de cette année 2006 à la demande d'un pays membre de la Conférence.

Le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement a donc eu lieu avec succès à Dar es-Salaam les 19 et 20 novembre, marquant la fin de la première phase du processus. La Déclaration de Dar es-Salaam constitue une étape importante pour la région. Elle est en effet le premier document politique régional et global préparé avec la contribution conjointe des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux dans lequel les dirigeants ont posé un diagnostic sans complaisance des maux de la région, se sont accordés sur une vision prospective régionale de paix, de sécurité et de développement, ont dégagé des principes d'orientation et des politiques prioritaires dans les quatre thèmes clefs de la Conférence et tracé une feuille de route pour l'élaboration d'un Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs, devant être conclu lors du deuxième Sommet.

La Déclaration de Dar es-Salaam a aussi décidé de la mise en place de tout un mécanisme pour la préparation des programmes d'action, des protocoles et des projets concrets, réalisables et mesurables. Il se décline selon trois composantes : un comité régional interministériel, un comité régional préparatoire et des groupes thématiques techniques.

Le Comité interministériel régional, présidé par la Tanzanie qui assure la présidence de la Conférence jusqu'au deuxième Sommet, est composé des ministres en charge de la Conférence dans les pays membres, et dont neuf sur 11 nous font aujourd'hui l'honneur de leur présence dans cet hémicycle, ainsi que des ministres des pays cooptés, dont plusieurs participent également à la présente session. Le Comité interministériel régional se réunit pour orienter, examiner et valider le travail du Comité régional préparatoire. Il sert aussi d'interface avec le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs et la

communauté internationale, en général. Il fait usage de ses bons offices pour résoudre les questions les plus difficiles relatives aux projets de protocoles, il priorise ces projets de protocoles et de programmes d'action et il arbitre les questions politiques et diplomatiques complexes et sensibles. La dernière réunion du Comité régional interministériel avant le deuxième Sommet se tiendra à Bangui du 21 au 23 février 2006 et sera consacrée à la finalisation et à l'ajustement des priorités du projet de Pacte.

Le Comité régional préparatoire, quant à lui, est l'organe exécutif de la Conférence. Il coordonne la préparation technique des programmes d'action, protocoles et projets à soumettre au second Sommet. Il est composé des coordonnateurs nationaux des 11 pays membres, ainsi que des représentants nationaux des femmes, des jeunes et de la société civile, et il soumet ses recommandations au Comité régional interministériel. Enfin les groupes thématiques techniques sont les organes techniques de la Conférence. Composés d'experts de la région des Grands Lacs, assistés de ceux du système des Nations Unies, du Groupe des Amis de la région ainsi que des communautés économiques régionales et sous-régionales, ces experts sont chargés de la rédaction des projets et protocoles.

C'est dans ce contexte que le secrétariat conjoint du Bureau de l'Union africaine et du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs est chargé de préparer, de coordonner et d'assurer le suivi de l'ensemble des mécanismes, dispositifs, documents, réunions et autres activités prioritaires de la Conférence, et de tout mettre en œuvre, afin de donner substance au Pacte de sécurité, de stabilité et de développement, à travers l'appui à la préparation et à la finalisation des programmes d'action, des projets et des protocoles prioritaires sélectionnés.

Le Représentant spécial déploie, dans ce cadre, une activité politique d'appui aux États Membres, de diplomatie préventive et de mesures de confiance destinées à préserver et à renforcer le climat de confiance indispensable à la poursuite du processus préparatoire de la Conférence.

Les pays de la région ont sélectionné un certain nombre de protocoles et de projets prioritaires réunis dans des programmes d'action, dans chacun des quatre thèmes de la Conférence. Le rapport soumis à la haute

attention des membres donne un aperçu de ces documents prioritaires.

En matière de paix et de sécurité, l'accent a été placé sur le protocole de non-agression, de défense mutuelle et de résolution pacifique des conflits. Ce protocole est accompagné d'une série de projets prioritaires tous relatifs à la gestion conjointe de la sécurité aux frontières, sur la base d'une architecture sécuritaire novatrice, qui découpe la région des Grands Lacs en 12 zones de sécurité transfrontalière. Parmi ces projets figure un projet sur le désarmement des groupes armés à l'est de la République démocratique du Congo. Un autre projet porte sur le désarmement des pastoralistes dans les régions frontalières entre le Soudan, l'Ouganda et le Kenya. Un troisième projet est relatif à la gestion de la frontière commune entre le Burundi, la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda. Il s'agit de projets spécifiques et concrets de coopération frontalière qui allient sécurité étatique et sécurité humaine, et dont la mise en œuvre associe acteurs gouvernementaux et populations locales.

Les autres projets prioritaires visent, en conformité avec la Déclaration de Dar es-Salaam, à soutenir, harmoniser et renforcer les initiatives des mécanismes régionaux existants dans les domaines tels que la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, la lutte contre le terrorisme et le crime transnational, et le déminage et la lutte contre les mines antipersonnel.

En matière de démocratie et de bonne gouvernance, les initiatives prioritaires sont axées autour du projet d'un centre régional pour la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'éducation civique. Par ailleurs, trois protocoles sur la prévention des crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et sur la coopération judiciaire viennent compléter ce tableau.

S'agissant du développement économique et de l'intégration régionale, les projets prioritaires sont un mécanisme de certification des ressources naturelles, qui est l'interface opérationnelle du Protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, un projet de microcrédit à l'échelle régionale, la relance de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), un projet-cadre

d'établissement de bassins transfrontaliers de développement visant à renforcer le régionalisme de proximité et le développement entre les États et peuples frontaliers, grâce à des initiatives de coopération portant sur des ressources naturelles transfrontalières.

D'autres projets sont relatifs au développement d'infrastructures existantes, tels que les corridors de transports routiers, ferroviaires, et fluviaux. Le seul et unique protocole est relatif à la zone spécifique de reconstruction et de développement dont les pays membres de la Conférence ont annoncé la création dans la Déclaration de Dar es-Salaam.

Enfin s'agissant des questions humanitaires et sociales prioritaires, les projets se focalisent sur des protocoles pionniers sur la protection et l'assistance des personnes déplacées à l'intérieur, sur les droits à la propriété des personnes rapatriées, sur la violence sexuelle contre les femmes et les enfants, ainsi que sur l'accès des travailleurs humanitaires aux populations dans le besoin. En outre, les acteurs de la Conférence ont gardé le souci constant d'intégrer de manière pratique, dans les protocoles et les projets prioritaires, les thèmes transversaux de grande importance que sont les sexes, le VIH/sida, les droits de l'homme, l'environnement et les établissements humains.

Une fois signé, le Pacte devra subir l'épreuve de la mise en œuvre. Pour cela, les pays membres de la Conférence ont prévu la mise en place d'un mécanisme de suivi régional et allégé, dont l'action devrait être soutenue par l'ONU et l'Union africaine. Il est d'ores et déjà acquis que son rôle sera de superviser la mise en œuvre du Pacte, d'œuvrer pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits dans la région, de maintenir des relations de travail étroites avec les institutions régionales et internationales impliquées dans l'application du Pacte.

Comme l'indiquent les protocoles et les projets prioritaires, le projet de Pacte de sécurité, de stabilité et de développement pour la région des Grands Lacs vise à faire face aux causes profondes de l'insécurité, des conflits et de l'instabilité dans la région des Grands Lacs, à travers une approche régionale intégrée et en insistant sur les liens entre les quatre thèmes de la Conférence. Ces projets et protocoles ont pu paraître nombreux durant la première phase des travaux du Comité régional préparatoire. Toutefois sur la base des

directives des ministres, ils ont été sujets à un exercice rigoureux d'établissement des priorités par le Comité régional préparatoire réuni à Luanda en septembre 2005.

C'est ici le lieu de souligner encore une fois les liens étroits qui existent entre les projets prioritaires à l'intérieur de chaque thème et les projets entre les quatre thèmes de la Conférence, dans le cadre d'une approche fondée sur la sécurité humaine. Comme le rappelle la Déclaration de Dar es-Salaam, la mauvaise gouvernance, les violations systématiques des droits de l'homme, les politiques de discrimination, d'exclusion et de marginalisation politique, sociale et économique ou fondées sur le sexe, le recours à la violence pour la conquête ou la conservation du pouvoir politique, l'impunité des crimes qui tous relèvent du thème de la démocratie et de la bonne gouvernance sont cependant, avec l'aggravation de la pauvreté, la stagnation économique et l'exploitation illégale des ressources, parmi les principaux facteurs des causes de l'insécurité, des conflits et des guerres qui ont ravagé la région. Il peut donc paraître difficile d'isoler et de limiter le champ de la Conférence au seul traitement des questions de paix et de sécurité, même si, par ailleurs, au plan chronologique, l'urgence de ces questions de paix et de sécurité appelle naturellement un traitement prioritaire et immédiat.

La participation de toutes les forces de la région ainsi que des organisations africaines sous-régionales dès les prémices du processus, et la prise en compte de leurs préoccupations – une première régionale à cette échelle – ont permis de rallier l'ensemble de la région derrière la Conférence et de placer les travaux préparatoires sous le sceau de la transparence, du consensus et du pragmatisme. Par ailleurs, l'ensemble de la famille des Nations Unies, y compris les missions dans la région, les organismes chefs de file des quatre thèmes de la Conférence, participent pleinement à ce processus.

Enfin, la communauté internationale, à travers principalement le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs est depuis son instauration le partenaire privilégié de la Conférence. Le processus préparatoire a engendré un enthousiasme et des espoirs à la mesure de l'étendue des défis à relever pour pacifier, stabiliser et développer la région.

Dans ce contexte, le rapport du Secrétaire général note que le report du deuxième Sommet à la demande

d'un État membre, pour légitime qu'elle soit, porte néanmoins préjudice à l'élan qui portait les préparatifs du deuxième sommet à la fin de 2005. Cela fragilise aussi le processus, étant donné le risque de voir le report perçu comme une absence de volonté politique. Enfin, le report du sommet expose le processus préparatoire à de possibles perturbations et impose un surcroît financier à la fois imprévu et important.

C'est pourquoi il est impérieux que les États membres de la Conférence s'accordent sur une date pour le second sommet le plus tôt possible afin de démontrer cette volonté politique et de maintenir l'élan et qu'ils continuent de respecter, dans l'esprit et dans la lettre, les dispositions de la Déclaration de Dar es-Salaam.

La présence de ministres à la présente séance est une preuve incontestable de l'importance que les pays de la région des Grands Lacs, leurs voisins et partenaires accordent à ce processus. Toutefois, d'autres signaux forts, sont attendus par la communauté internationale, signaux d'un engagement politique et financier résolu au plus haut niveau des pays membres de la Conférence. C'est à ce prix que la région des Grands Lacs convaincra la communauté internationale de sa détermination de faire de la région un espace de paix, de sécurité, de stabilité et de développement qui en ferait tout naturellement le premier terrain d'expérimentation de l'action de la toute nouvelle Commission de consolidation de la paix.

La réunion ministérielle prévue à Bangui du 21 au 23 février 2006 représente une occasion pour la prise de mesures concrètes de normalisation des relations diplomatiques et pour la mise en œuvre anticipée de certains protocoles et projets.

Le rapport du Secrétaire général rappelle que la tâche de pacification, de stabilisation et de promotion du développement de la région des Grands Lacs est immense, mais qu'elle est réalisable. Grâce en partie au travail soutenu de l'Union africaine et de l'équipe restreinte du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs, des progrès significatifs ont été faits au cours des ces deux dernières années du processus, qui ont suivi le dernier rapport du Secrétaire général, des progrès aussi bien dans l'élaboration de projets concrets et réalistes que dans le renforcement de la confiance entre les pays de la région.

Nous sommes proches du but. Il est donc souhaitable, de l'avis du Secrétaire général, que le Conseil continue de soutenir le processus préparatoire de la Conférence en général, l'action du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en particulier. Il est également souhaitable que tout soit fait pour la tenue, dans les meilleurs délais, du deuxième sommet et pour l'adoption du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement. Il faudrait ensuite que l'ONU, notamment à travers la stratégie de diplomatie préventive du Représentant spécial du Secrétaire général et le soutien de la communauté internationale, et en coopération avec l'Union africaine, accompagne et assiste la région dans la mise en place d'un mécanisme régional de suivi et dans la mise en œuvre du Pacte, clef de voûte de l'ensemble du processus. Ce n'est qu'avec cet appui des Nations Unies, et à ce prix, que la Conférence, dans la préparation de laquelle tant d'efforts ont été investis par les pays de la région et par la communauté internationale, pourra générer des dividendes de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement au profit des peuples de la région des Grands Lacs, qui n'ont que trop souffert.

C'est le contenu des recommandations par lesquelles le Secrétaire général achève le rapport que j'ai le privilège de présenter au Conseil.

Je voudrais terminer par une note personnelle. La région des Grands Lacs, dans sa configuration actuelle, englobe des États de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, soit trois des cinq régions de l'Afrique, c'est dire que sa pacification, sa sécurisation, sa stabilisation et son développement participent fondamentalement de la pacification, de la sécurisation, de la stabilisation et du développement du continent africain dans son ensemble.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Au cours des 30 dernières années, dans les pays de la région des Grands Lacs, surtout dans ceux où des conflits ont éclaté, le revenu par habitant a diminué et, en tous les cas, a toujours été inférieur à la croissance démographique. Il en a résulté un appauvrissement généralisé de la population des pays de la région des Grands Lacs, où des conflits ont éclaté. En effet, près de 80 % de la population de ces pays vivent avec moins de deux dollars par jour. Par conséquent, il n'y a pas eu d'essor d'une classe moyenne mais, au contraire, un appauvrissement et une absence de développement.

Tout ce processus d'appauvrissement est survenu en dépit des grandes richesses naturelles, dont seuls les gouvernements autocrates et les entreprises ont tiré profit. Ces dernières années, en raison d'une explosion démographique et des revendications sociales, ces autocraties se sont effondrées, entraînant la désintégration du tissu social de ces pays et l'apparition de luttes intestines entre les groupes armés illégaux qui, encore aujourd'hui, tentent de s'approprier les ressources naturelles.

Dans ce contexte de conflits entre groupes armés illégaux qui luttent pour la possession des ressources naturelles, de croissance démographique continue et d'un taux de pauvreté de 80 %, il est très difficile, pour être franc, de faire en sorte que la démocratie soit viable. Je ne veux pas dire par là que les processus électoraux en vue de reconstruire ces pays ne soient pas indispensables pour conférer une légitimité à la reconstruction nationale, mais ils ne suffisent pas dans un contexte de désintégration sociale.

Il faut admettre que, jusqu'à présent, nous édifions dans la région des Grands Lacs des démocraties sur des bases faibles et fragiles. C'est pourquoi les transitions après un conflit ne sont rien d'autre et ne peuvent être, dans une large mesure, que des étapes embryonnaires de nouvelles crises démocratiques.

La première tâche à mener à bien pour rendre viable la démocratie dans la région des Grands Lacs est d'apporter d'urgence ce que je pourrais appeler des « soins intensifs, économiques internationaux » à ces pays où il y a eu des processus électoraux ou qui vont organiser des processus électoraux. Il faut annuler la dette, augmenter l'aide publique, ouvrir les marchés à ces pays sans réciprocité. Il faut que le secteur privé international, sur la base du Pacte établi par le Secrétaire général, investisse dans ces pays et modernise leurs économies de base pour les intégrer de manière concurrentielle dans l'économie mondiale. Nous devons comprendre que la démocratie n'est pas viable lorsque près de 80 % de la population est pauvre et a devant elle de riches ressources naturelles qui se trouvent entre les mains de groupes armés illégaux. À elles seules, les ressources naturelles de cette région ne suffisent pas non plus à sortir ces pays de la pauvreté. La principale caractéristique du sous-développement est précisément le fait de posséder des ressources naturelles et d'exporter des matières premières qui, en

général, sont vendues à bas prix, ce qui empêche le développement.

Dans la région des Grands Lacs, c'est en République démocratique du Congo, épice centre stratégique de toute la région, que les soins intensifs économiques de la communauté internationale sont les plus urgents. Sans une République démocratique du Congo stable, il n'y aura ni stabilité, ni paix, ni démocratie dans la région. Pour consolider la paix et la démocratie en République démocratique du Congo, nous avons besoin d'une Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) robuste, qui dissuade et dissout les groupes armés illégaux. Nous avons également besoin d'une force armée nationale qui centralise l'usage de la force, d'une police entraînée à protéger les citoyens, et, enfin, d'un État qui soit à même d'offrir un minimum de services publics. Aujourd'hui, la République démocratique du Congo n'a quelquefois pas le budget nécessaire pour assurer un minimum de services publics, tels que la santé, l'éducation et, surtout, la sécurité des citoyens. Dans ces conditions, la crise peut à nouveau l'emporter sur la stabilité et la démocratie dans la région des Grands Lacs.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage aux Casques bleus qui ont sacrifié leur vie, notamment les soldats guatémaltèques qui ont été victimes, il y a quelques jours, d'une embuscade de l'Armée de résistance du Seigneur. Ces faits montrent que le Conseil de sécurité doit suivre de près l'évolution des groupes armés illégaux, en particulier l'Armée de résistance du Seigneur, qui isole le nord de l'Ouganda et est présente en République démocratique du Congo et dans le sud du Soudan. Ma délégation sera attentive aux propositions qui seront faites en vue d'exercer des pressions sur ce groupe armé.

De même, il faut faire preuve de beaucoup de vigilance vis-à-vis du régime de sanctions, pour permettre à la République démocratique du Congo, avec l'appui de la MONUC et surtout des pays voisins, de contrôler son territoire et les accès terrestres et aériens afin d'éviter la contrebande d'armes et de ressources naturelles. Nous devons déterminer si la MONUC peut avoir un mandat régional, lui permettant de répondre aux besoins de sécurité aux frontières.

Aucune démocratie ne sera viable dans les Grands Lacs sans un minimum de viabilité économique. C'est pourquoi les ressources naturelles

doivent à nouveau relever de la juridiction de la République démocratique du Congo pour que le nouveau Gouvernement élu en juin prochain ait les ressources nécessaires pour gouverner.

Le problème de la reconstruction nationale des pays des Grands Lacs doit être examiné de façon intégrale. Nous devons promouvoir la démocratie et organiser des élections, mais, en même temps, la communauté internationale doit de toute urgence administrer des soins intensifs pour commencer à réduire la pauvreté, qui touche – je le répète – 80 % de la population. Je sais que c'est un énorme défi, mais, je l'ai déjà dit, les démocraties ne sont pas viables sans un minimum de viabilité économique et de calme social.

Pour ces raisons, le Pérou appuie le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement. Il estime qu'il faut convoquer le plus rapidement possible la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et espère que la Commission de consolidation de la paix récemment créée inscrira la sécurité et le développement de la région des Grands Lacs parmi les thèmes prioritaires de son ordre du jour.

M. Yamamoto (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, les États-Unis vous félicitent, ainsi que votre pays, la République-Unie de Tanzanie, pour le travail important que vous avez accompli autour du projet de résolution sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs (S/2006/51).

Les États-Unis saluent le travail décisif réalisé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et partagent la détermination de la nouvelle Commission de consolidation de la paix des Nations Unies à soutenir le développement politique et économique des États fragiles.

Nous exprimons notre solidarité à l'Ambassadeur Swing, au général Gaye, au général Cammaert et aux hommes et femmes qui ont courageusement et héroïquement servi dans la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Au peuple guatémaltèque et aux familles des membres des forces guatémaltèques qui ont fait le sacrifice suprême de leur vie, nous exprimons nos condoléances et, surtout, notre reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus. Nous rendons également

hommage aux innocents qui sont morts et qui continuent de mourir, jour après jour, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Burundi et en Ouganda.

Nous déplorons la violence et condamnons les hostilités des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), de l'Armée de résistance du Seigneur, des Forces nationales de libération et d'autres forces et milices négatives qui continuent d'opérer dans la région des Grands Lacs.

Depuis plus d'une décennie, les FDLR et ces forces négatives n'ont cessé de constituer une menace. Combien d'années encore faudra-t-il attendre? Combien de temps encore devons-nous être les témoins de la dévastation et des souffrances humaines causées par les forces négatives, les groupes armés et les milices? Plus de 425 000 réfugiés et un nombre encore plus élevé de personnes déplacées nous rappellent la tâche qu'il nous reste encore à accomplir dans la région des Grands Lacs.

Les États-Unis félicitent vivement les Gouvernements et les peuples du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda pour leur foi, leur confiance, leur dévouement et leur détermination à travailler ensemble au sein de la Commission tripartite plus un. Chacun de ces quatre pays apporte sa contribution, non seulement pour son propre peuple, mais également pour l'avènement d'une région des Grands Lacs plus sûre et plus prospère. Nous remercions également nos collègues de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'ONU de leur appui à cet égard.

Je tiens à rappeler aux membres du Conseil l'attachement des États-Unis à l'objectif de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs et dans toute l'Afrique. Nous lançons un appel au Conseil pour qu'il continue de renforcer son rôle de chef de file et sa coopération en vue de garantir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo après les élections de cette année et le renouveau et le dynamisme du Burundi, et pour qu'il soutienne les luttes contre les forces négatives auxquelles le Rwanda est confronté jour après jour, ainsi que les luttes et les défis auxquels l'Ouganda se heurte. Nous devons nous unir et œuvrer de concert pour répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées dans la région des Grands Lac. Redoublons d'efforts et consacrons-les à ces entreprises.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue, Madame la Présidente, et vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat qui présente un tel intérêt et qui est d'une telle importance que 14 ministres de divers pays – dont plus de 10 ministres africains – y ont pris part.

La Grèce souscrit pleinement à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne. J'aimerais néanmoins y ajouter quelques observations.

Ces dernières années, la région des Grands Lacs a été le théâtre de violences ethniques récurrentes et de crises connexes qui ont, à maintes occasions, mis au défi les capacités d'intervention et de gestion de la communauté internationale.

Le génocide rwandais de 1994 a eu un effet déstabilisateur dans l'ensemble de la région. Une guerre civile a ravagé la République démocratique du Congo. Des luttes ethniques, au Burundi, ont affligé le pays depuis son indépendance, provoquant des vagues de réfugiés et de personnes déplacées. La situation dans le nord de l'Ouganda a eu des répercussions sur les pays voisins.

Il y a eu toutefois ces dernières années des améliorations considérables quoique laborieuses, notamment une réconciliation nationale remarquable au Rwanda; la tenue, avec succès, d'un référendum en République démocratique du Congo et une approbation écrasante de la nouvelle Constitution; des élections démocratiques et pacifiques au Burundi, excellent exemple qui a abouti à l'élection d'un nouveau Président et d'un nouveau Gouvernement; et l'affaiblissement de l'Armée de résistance du Seigneur et l'inculpation de ses dirigeants par la Cour pénale internationale.

Malgré les accords de paix conclus entre les différentes parties rivales, leur mise en œuvre est loin d'aller de soi. Les pays de la région, de même que la communauté internationale, ont progressivement compris que l'instauration de la paix, de la stabilité, de la sécurité et du développement dans la région des Grands Lacs exigeront une importante dimension régionale.

En effet, les progrès réalisés depuis cinq ans au Rwanda, au Burundi et en République démocratique du Congo, dus en grande partie aux efforts diplomatiques

régionaux tels ceux de la Commission conjointe tripartite plus un, ainsi qu'aux efforts multilatéraux concertés, ont débouché sur la signature, le 20 novembre 2004, de la Déclaration de principes de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de l'Union africaine et de l'ONU n'est pas un événement ponctuel, mais un processus régional fondé sur des mesures de confiance, des efforts parallèles menés dans les domaines de la sécurité et du développement, et le traitement en synergie de problèmes communs. Nous l'appuyons sans réserve et croyons qu'elle est d'une importance critique pour la région.

Nous sommes convaincus que le proche sommet de Nairobi devra poursuivre cette approche régionale. Une paix et une stabilité à long terme dans la région ne seront possibles que si tous les pays s'engagent sincèrement à respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale et à régler pacifiquement les problèmes en suspens. Les conflits et l'instabilité dans chacun des pays des Grands Lacs, ainsi que les incursions militaires, compromettent la paix et la stabilité de l'ensemble de la région et portent gravement atteinte aux efforts nationaux déployés en faveur de la paix, de la sécurité et du développement.

Lors de consultations officielles et officieuses, la Grèce a souligné à plusieurs reprises que la réforme du secteur de la sécurité, conjointement avec le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, ainsi que les efforts concertés visant à instaurer un climat favorable à l'état de droit, sont indispensables pour créer les conditions nécessaires au règne de la paix.

Nous avons exprimé notre appui à la Déclaration de Dar es-Salaam, qui prévoit un cadre solide pour l'élaboration d'un pacte de sécurité, de stabilité et de développement qui doit être adopté au deuxième sommet de Nairobi. Nous sommes convaincus que le processus de la Conférence internationale représente une véritable plate-forme pour la consolidation et le renforcement de la paix régionale, sans pour autant créer de mécanismes de suivi lourds et qui se chevaucheraient.

Nous croyons fermement qu'à la lumière de ces efforts, nous devons continuer sur cette voie. Ne se limitant pas à suivre de près la transition en

République démocratique du Congo et au Burundi, le Conseil de sécurité pourrait également centrer son attention sur le contexte régional en aidant davantage au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement, à la réinsertion et à la réinstallation des anciens combattants, aussi bien qu'améliorer le suivi et la mise en œuvre rigoureuse de l'embargo sur les armes, en particulier des armes légères. Il devrait également donner ordre aux opérations de maintien de la paix de veiller tout spécialement au renforcement de la sécurité des frontières.

Il faut espérer que le système des Nations Unies en général, et notamment la Commission de consolidation de la paix qui, espérons-le, deviendra bientôt opérationnelle, s'attachera également à faciliter des solutions à plusieurs problèmes clés de la région, tels que la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. À cet égard, nous sommes prêts à appuyer les propositions tendant à créer des dispositifs spéciaux, compte tenu de ce qu'existent déjà des initiatives telles que le Processus de Kimberley pour les diamants et le Plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour l'exploitation forestière illégale.

Nous sommes persuadés que mettre fin à l'impunité dans la région des Grands Lacs contribuera à la promotion de la paix et de la stabilité dans cette région. À cet égard, nous souhaiterions souligner le rôle central que le Tribunal pénal international pour le Rwanda et la Cour pénale internationale peuvent jouer s'agissant de traduire en justice les responsables de violations graves des droits de l'homme, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. En outre, il faut accorder un appui actif à un dispositif national d'obligation redditionnelle. Les éléments susmentionnés se trouvent dans le projet de résolution préparé par la Tanzanie, projet dont nous lui sommes reconnaissants et auquel nous apportons notre appui.

En conclusion, je voudrais dire que la Grèce continuera d'appuyer le processus de paix dans la région des Grands Lacs, tant au sein de la communauté européenne qu'au niveau bilatéral, pour le bien et la prospérité des peuples et la stabilité permanente de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de l'Australie.

M^{me} Lisson (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir donné la possibilité de prendre la parole au Conseil de sécurité, et remercier la Tanzanie d'avoir convoqué le présent débat à un moment si crucial dans le rétablissement d'un environnement sûr dans la région des Grands Lacs.

Les progrès réalisés ces derniers temps dans les processus de paix dans cette région donnent la preuve de ce qu'une coopération et des efforts régionaux et internationaux coordonnés peuvent accomplir. L'Australie félicite le Burundi d'avoir formé avec succès un gouvernement élu démocratiquement par les parlementaires. Nous nous félicitons également des mesures déjà prises par la République démocratique du Congo pour atteindre ce même objectif. L'organisation réussie du récent référendum sur la Constitution est de bon augure pour les prochaines élections générales.

Toutefois, la sécurité et la situation humanitaire dans la région des Grands Lacs continuent de préoccuper la communauté internationale. Le Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les affaires humanitaires, M. Jan Egeland, a fait un exposé au Conseil le mois dernier sur la menace grave et croissante pour la paix et la sécurité régionales que posent les activités de l'Armée de résistance du Seigneur dans le sud du Soudan, le nord de l'Ouganda et en République démocratique du Congo. Ces activités ont provoqué des souffrances et entraîné l'instabilité dans la région, contraignant des millions d'innocents à se déplacer.

La paix dans la région des Grands Lacs ne sera pas possible tant que des groupes militants tels que l'Armée de résistance du Seigneur continueront de sévir. Nous demandons donc à l'Armée de résistance du Seigneur de cesser ses actes de violence et de coopérer pleinement avec la communauté internationale et les pays de la région pour mettre fin au conflit. Nous encourageons en outre les trois gouvernements concernés à œuvrer en faveur de solutions régionales.

Si les activités humanitaires de l'Australie se placent essentiellement dans notre propre région de l'Asie et du Pacifique, notre pays a aussi aidé les populations touchées du nord de l'Ouganda par le biais de dons gérés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial. L'année dernière, l'Australie a mis deux millions de

dollars à la disposition du Programme alimentaire mondial pour qu'il vienne en aide aux personnes déplacées qui vivent dans des camps du nord de l'Ouganda. Nous avons également contribué à la stabilité régionale en déployant 15 membres de la Force de défense australienne auprès de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Très bientôt, 10 agents de la police fédérale australienne seront également déployés auprès de la MINUS.

L'Australie se félicite de la décision prise récemment de créer une Commission de consolidation de la paix. Nous sommes favorables à un rôle plus vigoureux et plus coordonné de l'ONU s'agissant d'aider les États fragiles à négocier un processus de consolidation de la paix. Nous sommes favorables en particulier à une meilleure coordination entre les divers acteurs des Nations Unies sur le terrain dans les pays sortant d'un conflit. Dans le contexte du débat actuel sur la région des Grands Lacs, nous envisageons que la Commission sera en mesure d'aider les pays et les organisations de la région dans la poursuite de leurs objectifs.

Enfin, l'Australie encourage le Conseil à rester saisi des questions humanitaires et de sécurité, auxquelles la région des Grands Lacs est confrontée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de la Tunisie.

M. Hachani (Tunisie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter personnellement et féliciter votre pays frère, la République-Unie de Tanzanie, pour votre remarquable présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je voudrais également vous remercier pour avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public qui permet d'associer les États membres de l'Organisation à l'effort de réflexion mené par le Conseil pour améliorer l'efficacité de son traitement et de son action en vue de la stabilisation de la région des Grands Lacs en Afrique.

La Tunisie note avec satisfaction l'intérêt renouvelé du Conseil à ce sujet contribuant ainsi à formuler une approche intégrée en vue du règlement des questions sécuritaires et de développement qui se posent avec acuité dans cette région. Nous saluons notamment dans ce contexte la mission effectuée par le Conseil en novembre 2005 dans les différents pays de la région et exprimons notre appui aux conclusions qui en ont découlé.

Nous tenons également à saluer la sagesse de l'approche préconisée par la présidence tanzanienne du Conseil de sécurité tendant à traiter ces questions à travers une dimension régionale. Nous partageons entièrement cette approche d'autant plus que nous l'avons parrainée au cours du mandat de la Tunisie au Conseil en 2000-2001. En effet, consciente des liens étroits entre les différents conflits dans la région des Grands Lacs, la Tunisie avait préconisé, au sein du Conseil, l'adoption d'une approche globale et régionale en la matière. Le Président de la République tunisienne, S. E. le Président Zine El Abidine Ben Ali avait proposé l'idée d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation panafricaine, cadre idoine devant permettre l'examen d'ensemble des questions de la région.

La Tunisie accorde une importance de premier plan à la prévention des conflits en Afrique à travers l'amélioration de la coordination et de la coopération entre les organes de l'ONU, les programmes, les institutions spécialisées, les institutions financières internationales et la communauté internationale dans son ensemble en vue de régler les causes profondes politiques et socioéconomiques des conflits en Afrique. Par ailleurs, la fin du mandat d'une mission de maintien de la paix ne signifie pas nécessairement qu'une paix durable ait été établie. Cette dernière ne peut être assurée qu'en parvenant à asseoir les bases politiques, économiques et sociales capables de consolider la paix sur le long terme. Une obligation politique et morale pèse sur la communauté internationale en vue d'œuvrer de concert à cette fin. La Commission de consolidation de la paix, dont la création a été décidée par le Sommet mondial de septembre 2005, devrait offrir un cadre important pour une telle action.

Tant pour la prévention des conflits que pour la consolidation de la paix, la collaboration de l'Organisation des Nations Unies avec les organisations régionales en vertu du Chapitre VIII de la Charte revêt une importance de premier ordre. Dans ce cadre, la Tunisie voudrait souligner de nouveau l'intérêt qu'elle accorde à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, notamment en vue de l'amélioration des capacités institutionnelles de cette dernière.

La région des Grands Lacs accueille aujourd'hui plus de 20 000 Casques bleus en provenance de

plusieurs pays contributeurs africains, dont le mien. Les efforts de l'Afrique de se prendre en charge nécessitent un soutien accru de la part de l'ONU et de la communauté internationale. La mise en place du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en vue d'asseoir une politique régionale de prévention des conflits aidera, certes, les États africains concernés. Toutefois, les efforts visant à renforcer la capacité des pays africains en matière de maintien de la paix doivent aller de pair avec les efforts de la communauté internationale, conformément aux obligations collectives prévues par la Charte des Nations Unies, qui confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Tunisie réitère son appel à la communauté internationale, et plus particulièrement aux donateurs, en vue de fournir une aide humanitaire et économique généreuse au profit des pays de la région des Grands Lacs, aide qui est de nature à permettre aux peuples concernés de percevoir les dividendes de la paix. Il y va de l'intérêt des peuples concernés de considérer la phase courante de l'histoire de la région des Grands Lacs comme relevant d'une page du passé qui est en train d'être résolument tournée en faveur d'un engagement à mettre en œuvre des règlements pacifiques aux problèmes qui persistent dans un esprit constructif et coopératif et dans le cadre d'une approche globale et régionale multidimensionnelle.

La Tunisie, fière de son appartenance à l'Afrique, a constamment traduit en action son engagement actif en faveur des causes africaines et en faveur de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs. Mon pays a participé et participe aujourd'hui à de nombreuses missions de maintien de la paix dans la région et nous sommes disposés à continuer à le faire dans le cadre de nos moyens. Mon pays est également disposé à partager, avec les pays de la région, son expérience en matière de développement économique et social dans la phase de sortie des conflits et de reconstruction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Je souhaite donner lecture d'une déclaration de M. Ahmed Aboul Gheit, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte. La déclaration se lit comme suit.

« Je souhaite d'emblée exprimer la reconnaissance du Gouvernement de la République arabe d'Égypte pour l'initiative importante prise par le pays frère, la République-Unie de Tanzanie, de convoquer la présente séance au cours de sa présidence du Conseil de sécurité. La reconnaissance de l'Égypte a pour base son grand intérêt pour la cause de la sécurité, de la paix, du développement et de la démocratie dans la région des Grands Lacs. Cette région est un centre stratégique et la pierre angulaire de la sécurité sur le continent africain et dans ses sous-régions et de la sécurité nationale de l'Égypte.

Les dirigeants de la région des Grands Lacs ont exposé leur vision pour l'avenir de leur région dans la Déclaration de Dar es-Salaam de novembre 2004. Ils ont réaffirmé leur détermination à prendre en charge leur avenir. Ils ont également souligné qu'ils étaient conscients de la nécessité d'un appui international véritable aux efforts nationaux et régionaux visant la réalisation des aspirations de toutes les populations africaines pour un meilleur avenir, un avenir de paix, de sécurité et de démocratie intégrées qui se renforcent mutuellement, sur la base des propres priorités de l'Afrique. À cette fin, l'Égypte est convaincue que cette vision doit demeurer le cadre principal de tous les efforts déployés pour parvenir à la paix et à la stabilité dans la région des Grands Lacs.

C'est fort de cette conviction et du sentiment de responsabilité que l'Égypte éprouve à l'égard de la région des Grands Lacs, que je centrerai ma déclaration sur un certain nombre d'idées relatives aux aspects institutionnels de l'action internationale collective et régionale pour définir les modalités d'une approche globale de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs. J'ai été guidé à cet égard par le document conceptuel distribué préalablement par la présidence tanzanienne.

Premièrement, afin d'apporter une réponse efficace aux questions prioritaires dans la région des Grands Lacs, nous aurons besoin d'une intégration institutionnelle croissante. À cette fin, il nous faut renforcer les rôles joués et les tâches remplies par toutes les parties concernées dans la mise en œuvre de la vision collective des pays de

la région, qui repose sur leurs propres priorités stratégiques en matière de sécurité et de développement. Il est manifeste que nous avons besoin d'une plus grande cohérence entre les différents institutions et organes impliqués dans la région. Le Conseil de sécurité devrait jouer son rôle, en cohérence avec sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, par le biais des mandats qu'il a confiés aux missions de maintien de la paix au Burundi, en République démocratique du Congo et au Soudan. Entre-temps, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine devrait jouer son rôle d'organe régional principal chargé de la sécurité du continent. La relation entre les deux organes doit être régie par les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et guidée par les dispositions pertinentes de la résolution 1631 (2005) du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, l'Égypte se félicite de l'élaboration d'un mécanisme institutionnel consultatif entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité, y compris par l'échange de visites et par la tenue de consultations périodiques continues sur les questions les plus pertinentes pour l'Afrique en matière de paix et de sécurité.

Cependant, notre expérience indique que la paix dans la région des Grands Lacs ne peut être restreinte à ses aspects politiques et sécuritaires conventionnels. Nous préférons plutôt une approche plus globale prenant en compte les aspects socioéconomiques et de développement, qui contribuent à promouvoir et à préserver la sécurité. Ces aspects relèvent de la compétence d'autres organes, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, qui ensemble forment un système intégré pour répondre aux principaux besoins socioéconomiques des États africains en général, notamment après un conflit. Une telle approche intégrée devrait être mise en œuvre par ces organes et programmes, en coopération avec leurs homologues de l'Union africaine, grâce à des projets à impact rapide sur le terrain qui permettent d'obtenir immédiatement des retombées positives pour les populations concernées, contrastant ainsi avec les effets néfastes de la guerre et des conflits.

Deuxièmement, le caractère opérationnel de la Commission de consolidation de la paix est étroitement lié à la concrétisation de cette stratégie d'ensemble en faveur de la paix, puisque cet organe sera la seule instance de coordination des efforts internationaux et régionaux à l'appui de la transition de la période de conflit à la phase de reconstruction et de développement. Nul doute que la Commission de consolidation de la paix axera son attention directement sur les États de la région des Grands Lacs qui sortent d'un conflit, en particulier le Burundi où une coopération véritable s'avère nécessaire entre le Gouvernement et l'ONU, sur la base des priorités actuellement définies par le Gouvernement et avec l'appui indispensable de la communauté internationale. La Commission de consolidation de la paix devra également accorder l'attention nécessaire à la République démocratique du Congo et mobiliser le soutien international en faveur de ce pays, la phase actuelle de transition tirant à sa fin. La Commission de consolidation de la paix est censée aider les pays qui sortent d'un conflit dans la région des Grands Lacs à mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration de Dar es-Salaam et d'autres initiatives régionales et internationales visant à régler les multiples problèmes transfrontaliers qui se posent après le conflit. Elle ne pourra le faire qu'en renforçant la coopération bilatérale et multilatérale entre l'ONU, l'Union africaine et les pays de la région des Grands Lacs.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler la position ferme que l'Égypte a exprimée lors des consultations qui ont précédé l'adoption par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des deux résolutions relatives à la création et au fonctionnement de la Commission de consolidation de la paix. Il est fondamental que tout effort international de consolidation de la paix respecte et renforce le concept de contrôle par les autorités nationales des initiatives prises en la matière, une condition *sine qua non* de leur succès qui permet également d'optimiser les bienfaits de tout type d'aide extérieure. À cet égard, je voudrais également rappeler que l'Égypte s'est portée candidate à un siège de membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, forte de sa conviction que le Comité est une instance

importante au travers de laquelle l'Égypte peut appuyer la paix et la stabilité en Afrique et dans d'autres régions du monde.

Troisièmement, la clef de toute évolution de la situation dans la région des Grands Lacs est de se concentrer sur un certain nombre de questions cruciales liées à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après le conflit, notamment la promotion des mesures de confiance entre les gouvernements de la région, le renforcement des compétences en matière de gestion et de contrôle des frontières, la mise en place de réseaux efficaces de communication et d'échange d'informations entre les autorités nationales, et la coordination des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ainsi que de retour et de réinstallation des personnes déplacées. Les autres mesures dont il faut traiter en priorité sont notamment la réforme du secteur de la sécurité, qui est fondamentale pour étendre l'autorité d'un État à l'ensemble de son territoire, tout en respectant les caractéristiques sociales de la région.

Dans ce contexte, je voudrais souligner que la communauté internationale doit adopter une stratégie unifiée pour rompre le lien qui existe entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et les conflits armés dans la région des Grands Lacs et pour éliminer le trafic illégal des armes légères. À cette fin, l'Égypte estime que les éléments contenus dans la résolution 60/223 de l'Assemblée générale sur les causes des conflits en Afrique, et ceux contenus dans la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité relative à la prévention des conflits armés, particulièrement en Afrique, forment ensemble un important cadre conceptuel qui devrait être dûment complété par l'adoption de mesures tendant à inciter la communauté internationale à s'attaquer aux causes des conflits dans la région des Grands Lacs, conformément aux mesures préliminaires adoptées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1649 (2005) en vue de contrer la menace posée par les groupes armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo, à l'appui des autres mesures élaborées et soutenues par l'Union africaine.

À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour appeler toutes les parties intéressées dans la

région à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme aux attaques transfrontalières perpétrées par les groupes armés, et notamment celles perpétrées par l'Armée de résistance du Seigneur et les Forces démocratiques de libération du Rwanda sur les territoires ougandais et rwandais, respectivement.

Enfin, je voudrais assurer le Conseil que l'Égypte n'épargnera aucun effort pour encourager les efforts internationaux et régionaux visant à parvenir à la paix et à la stabilité, au sens le plus large de ces termes, dans la région des Grands Lacs. L'Égypte est déterminée à travailler avec tous les organes et mécanismes pertinents de l'Union africaine et de l'ONU, sur la base de son profond sentiment de loyauté à l'égard de l'Afrique, de son engagement historique auprès de ses populations et de sa conviction que le continent a une vision et une destinée communes. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

M. Choi Young-jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous est reconnaissante d'avoir convoqué le présent débat public et d'avoir distribué le document de réflexion sur le sujet dont nous débattons.

Je voudrais également exprimer les condoléances de ma délégation suite au décès de huit soldats de la paix guatémaltèques survenu lundi en République démocratique du Congo.

La région des Grands Lacs est depuis des décennies le théâtre de conflits violents, qui ont atteint leur paroxysme avec le génocide de 1994 au Rwanda. Au cours de l'année écoulée, toutefois, les processus de paix dans la région ont enregistré d'importants progrès. Au Burundi, un nouveau Gouvernement a été formé après des élections pacifiques et démocratiques, qui ont ainsi parachevé la période de transition du pays. Pendant ce temps, en République démocratique du Congo, un référendum sur le projet de constitution s'est déroulé avec succès, créant des bases solides pour les élections prévues cette année.

Malgré cette évolution politique encourageante, la région est toujours confrontée à d'impressionnants défis. Le Burundi doit encore consolider la paix et la réconciliation. En République démocratique du Congo,

il est fondamental que des élections libres et démocratiques aient lieu avant la fin de la période de transition en juin. En outre, les groupes armés étrangers qui opèrent dans ce pays doivent être désarmés et rapatriés dans leur pays d'origine.

Selon nous, trois questions sont particulièrement importantes pour parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durables dans la région des Grands Lacs, à savoir adopter une approche régionale, se concentrer sur le processus de consolidation de la paix, et s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Premièrement, les conflits de la région des Grands Lacs doivent être davantage abordés sous un angle régional. Les habitants de la région des Grands Lacs ont d'étroits liens ethniques, culturels et linguistiques entre eux, ce qui signifie qu'une situation instable dans un pays affecte directement les autres pays de la région. Par exemple, les groupes armés étrangers qui sévissent dans un pays ne menacent pas seulement la sécurité de ce pays mais aussi celle des pays voisins, car leurs opérations les amènent à traverser les frontières. En conséquence, garantir la paix et la sécurité d'un pays exige une coopération étroite avec ses voisins.

Nous pensons que les problèmes régionaux peuvent mieux être réglés par les organisations régionales, qui ont des avantages comparatifs en matière de conduite de processus de paix au niveau des communautés. À cet égard, nous nous félicitons que l'Union africaine (UA) prenne de plus en plus de responsabilités et d'initiatives dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, jouant ainsi un rôle qui est complémentaire des efforts de l'ONU. Nous demandons que la coopération entre l'ONU et l'UA se développe encore et soit institutionnalisée.

Deuxièmement, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs exigent de mettre l'accent non seulement sur l'instauration et le maintien de la paix, mais également sur les efforts de consolidation de la paix. Même après qu'un nouveau Gouvernement est mis en place à l'issue d'élections démocratiques, un pays sortant d'un conflit risque de demeurer fragile pour un certain temps en raison des nombreux défis auxquels il est confronté, tels que le renforcement des institutions nationales et l'élimination de la pauvreté. Le désengagement précipité de la communauté internationale à ce stade peut provoquer la reprise des

conflits. Le Burundi, par exemple, se trouve actuellement à ce stade, ce qui signifie que les efforts de consolidation de la paix doivent être poursuivis vigoureusement dans les années à venir. À cet égard, nous espérons que la Commission de consolidation de la paix deviendra opérationnelle le plus tôt possible.

Troisièmement, en même temps que ces approches à court et moyen termes, il est d'une importance critique de s'attaquer aux causes profondes des conflits afin de prévenir leur reprise et de maintenir une paix durable sur le long terme. Ces causes profondes comprennent la pauvreté chronique extrême, un secteur privé fragile, une absence d'institutions nationales robustes fondées sur l'état de droit et la bonne gouvernance, et l'impunité générale. Bien que le règlement pacifique des conflits soit crucial, il est nettement préférable que les pays de la région appliquent des stratégies de développement économique et social sur le long terme, avec l'aide de la communauté internationale.

La République de Corée s'est activement associée aux efforts internationaux pour aider les pays africains à appliquer les stratégies de développement. Nous entendons doubler notre aide publique au développement d'ici 2009. De pair avec cet accroissement de l'aide, nous redoublerons nos efforts pour appuyer les pays africains – y compris ceux de la région des Grands Lacs – afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits et réaliser un développement durable, axé sur les services médicaux, la mise en valeur des ressources humaines et les technologies de l'information. Cette année, nous aurons versé 3,4 millions de dollars pour des projets de développement dans la région des Grands Lacs. En outre, nous nous félicitons de pouvoir partager avec les pays africains nos données d'expérience en matière d'application des stratégies de développement fructueuses et de renforcement de la bonne gouvernance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. Yousfi (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter mes vives félicitations pour votre conduite sage et éclairée des travaux du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et de féliciter également votre délégation pour le choix judicieux du thème qui nous est proposé pour le débat public de ce jour.

Je voudrais, aussi, présenter les condoléances de mon gouvernement à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et au Gouvernement guatémaltèque, suite à la récente attaque qui a coûté la vie à huit soldats de maintien de la paix en République démocratique du Congo (RDC).

La Déclaration de Dar es-Salaam a identifié, clairement, les causes des conflits endémiques et de l'insécurité persistante dans la région, notamment, la stagnation économique et l'aggravation de la pauvreté. Elle a identifié, tout aussi clairement, les dangers qui menacent la région, tels que l'absence d'une stratégie régionale de désarmement et de rapatriement des combattants étrangers, la circulation illégale des armes légères, la situation des réfugiés et des personnes déplacées, en plus de la pandémie du VIH/sida; elle a, surtout, souligné la volonté des pays concernés de les affronter avec détermination.

Le génocide au Rwanda en 1994, la situation en RDC, le massacre de Gatumba au Burundi en août 2004 renseignent, on ne peut mieux, sur les répercussions que les crises internes peuvent avoir sur les pays limitrophes et sur la nécessité d'une approche régionale dans la prévention et le règlement des conflits. Cette approche doit, à notre sens, accorder une bonne place aux causes profondes des conflits et mettre en avant la promotion de la réconciliation nationale, le développement économique et social, la bonne gouvernance, l'état de droit et la protection des droits de l'homme, notamment.

L'aboutissement positif de la période de transition au Burundi et les préparatifs des élections en République démocratique du Congo constituent un signe encourageant pour le retour de la paix et de la stabilité dans la région. Le mérite en revient, en premier lieu, aux pays de la région qui ont su transcender leurs divergences et oeuvrer collectivement pour une approche qui privilégie le dialogue, la concertation et le règlement pacifique des différends. Des défis restent cependant à relever pour permettre à la paix et à la sécurité de s'enraciner durablement et pour éloigner, à jamais, le spectre des conflits qui ont affligé cette partie du continent.

Le Burundi continue à faire face à des obstacles d'ordre sécuritaire avec le refus des Forces nationales de libération d'adhérer au processus de paix, et à des contraintes d'ordre économique et social aggravées par

la pression du retour des réfugiés et des personnes déplacées. L'adhésion de la population au programme politique du Gouvernement dépend largement de la concrétisation des promesses de réconciliation nationale, de lutte contre l'impunité, de démocratie et de partage du pouvoir.

Le Burundi aura besoin de l'assistance et du soutien de la communauté internationale pour surmonter ces difficultés et pour éviter de replonger dans l'instabilité. Le cas de ce pays pourrait être soumis en priorité à la Commission de consolidation de la paix qui vient d'être créée et qui peut constituer un excellent cadre de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le processus de consolidation de la paix.

En République démocratique du Congo, la tension qui règne dans la partie est du pays témoigne des risques qui menacent l'achèvement pacifique de la période de transition. La présence des groupes armés étrangers est un motif de préoccupation pour la sécurité des populations civiles et une source de tension entre les pays de la région. L'absence de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire et d'une armée nationale, réellement unifiée et intégrée et convenablement équipée, a facilité les mouvements transfrontaliers des armes et des combattants et a encouragé la poursuite de l'exploitation illégale des ressources naturelles qui finance le trafic d'armes en violation de l'embargo.

Les mesures instaurées par la résolution 1649 (2005) peuvent accélérer le processus de désarmement et de rapatriement des combattants étrangers, et les mécanismes régionaux, tels que la Commission mixte tripartite plus un, devraient contribuer à restaurer la confiance et à faire baisser la tension entre les pays de la région. Nous rendons hommage à la MONUC et à l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) pour l'accomplissement de leurs mandats et pour leurs efforts dans le rétablissement de la confiance et la protection des populations civiles dans la région.

Le respect de la souveraineté nationale et de l'intangibilité des frontières, ainsi que l'établissement de relations de bon voisinage constituent les fondements d'un cadre régional de sécurité qu'il appartient aux pays de la région de définir. Nous espérons que l'objectif de faire de la Déclaration de Dar es-Salaam, des programmes d'action et des protocoles retenus, un Pacte de sécurité, stabilité et développement pour la région des Grands Lacs,

connaîtra sa concrétisation lors du deuxième sommet prévu à Nairobi et qu'il sera adopté comme démarche pour la consolidation de la paix dans la région.

Nous saluons, enfin, le rôle joué par le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs et les autres partenaires ainsi que la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans l'organisation de cette Conférence. Nous souhaitons voir la communauté internationale poursuivre et intensifier son aide multiforme, notamment financière, pour permettre la tenue, dans les délais, du sommet de Nairobi et pour lui assurer le succès escompté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Sénégal.

M. Badji (Sénégal) : Monsieur le Président, après vous avoir félicité pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de janvier, je voudrais, à l'entame de mon propos, vous dire la reconnaissance de ma délégation pour votre louable et opportune initiative d'organiser un débat public sur la problématique de la paix, de la sécurité et du développement dans la région des Grands Lacs.

Votre initiative est d'autant plus heureuse que cette région s'est engagée depuis plusieurs mois, après une période de turbulences qui n'a que trop duré, dans une belle dynamique de paix et de concorde, dont l'un des moments importants a été la tenue, en novembre 2004 à Dar es-Salaam, de la première Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, dont la stabilité est cruciale pour tout le continent africain.

Voilà pourquoi mon pays, le Sénégal, qui a suivi avec le plus grand intérêt le déroulement de cette conférence, s'est beaucoup réjoui de la Déclaration de principes qui en est issue et qui a rappelé aux dirigeants de la région des Grands Lacs, la communauté de destin de leurs peuples et la responsabilité qui leur incombe de vaincre ensemble les démons de la division et de construire solidairement, dans un climat confiant et apaisé de bon voisinage, l'avenir de leurs populations qu'unissent de fortes affinités ethniques, culturelles et linguistiques.

L'impressionnante mobilisation qui a conduit à ce résultat ne doit point faiblir. Car, au-delà des déclarations de bonnes intentions, il faudrait agir vite, afin que les engagements esquissés dans la Déclaration précitée, dans les domaines prioritaires de la paix et de

la sécurité, de la démocratie et de la gouvernance, du développement économique et de l'intégration régionale, des questions humanitaires et sociales, se traduisent en des réalisations concrètes. Cette œuvre n'est pas seulement l'affaire des Gouvernements et des peuples de la région des Grands Lacs, mais elle doit résulter d'une initiative commune et concertée, à la réussite de laquelle les partenaires de développement devront largement contribuer. Aussi, ma délégation nourrit-elle l'espoir que la région des Grands Lacs bénéficiera du soutien des pays donateurs, notamment ceux du Groupe des Huit dont le dernier Sommet tenu à Gleneagles, en juillet 2005, constitue une raison d'espérer pour les pays africains en butte à des difficultés de tous ordres.

C'est dire que l'engagement soutenu de la communauté internationale pour accompagner le processus de normalisation dans cette région est essentiel. À cet égard, elle ne devrait pas perdre de vue l'importance stratégique du deuxième sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui devrait avoir lieu cette année, nous le souhaitons.

À ce prochain stade, où seront adoptés des protocoles et des programmes d'action, il serait important de mettre en œuvre le concept de zone spécifique de reconstruction préconisé par mon compatriote, le professeur et Ministre Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU dans la région des Grands Lacs, à qui j'adresse mes salutations fraternelles. Il s'agit là d'une notion qui épouse les contours de la géopolitique des Grands Lacs, dans la mesure où elle intègre deux types de coopération : une coopération territoriale de proximité dans tous les secteurs, avec une possibilité de gestion commune des ressources humaines et, d'autre part, une coopération partenariale caractérisée par une forte interaction entre toutes les couches de la population – mouvements de jeunes, groupements de femmes, société civile, etc.

Il reste que ce projet sera utopique s'il n'est pas accompagné d'un soutien financier conséquent, tendant à alimenter ce Fonds spécial de reconstruction, destiné justement à soutenir les activités des zones spécifiques de reconstruction dans cette région.

Ma délégation estime également qu'il est important de consolider, au niveau des États, les acquis en matière de bonne gouvernance, de démocratie, de

justice, des droits de l'homme et de l'état de droit, comme le demande, du reste, la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité. C'est là un impératif politique, dans la mesure où chaque conflit interne, causé par un manquement à ces principes, porte en lui-même les germes d'une ramification transnationale aux conséquences souvent désastreuses.

Enfin, il conviendrait de développer plus que jamais, au niveau de cette région, les capacités d'alerte rapide, de manière à identifier, suffisamment à temps, les menaces à la paix et à la stabilité au sein de cette région et à mettre en œuvre les solutions salvatrices. Il va sans dire que ce dispositif devrait s'accompagner d'une diplomatie préventive active dont le rôle consistera à prêcher la paix et à aplanir les différends entre les acteurs ou groupements politiques, aussi bien au sein des États qu'entre eux.

Je ne saurais terminer, Monsieur le Président, sans vous redire ma fierté pour votre initiative d'organiser ce débat public et pour le rôle d'avant-garde et la foi de la Tanzanie, pays frère et ami, dans la promotion de la paix et de la coprosperité au sein de cette partie du continent africain si chère à toutes ses filles et à tous ses fils : la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République centrafricaine, auquel je donne la parole.

M. Poukré-Kono (République centrafricaine) : Monsieur le Président, le Ministre d'État aux affaires étrangères, à l'intégration régionale et à la francophonie de la République centrafricaine, S. E. M. Jean-Paul Ngoupande, me charge de vous présenter ses excuses pour l'empêchement qui l'a privé d'honorer de sa présence la séance du Conseil de sécurité consacrée à la région des Grands Lacs. Il souhaite plein succès aux délibérations.

C'est une bonne et heureuse initiative que celle de convoquer, à la demande du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, la réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel pour faire le point sur les avancées significatives enregistrées depuis que les organes préparatoires de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs africains sont devenus opérationnels et, en même temps, comme défini dans la Déclaration de Dar es-Salaam du 20 novembre 2004, faire avancer la détermination d'une vision collective à transformer la région en un espace de paix et de sécurité durable, de stabilité politique et sociale, de

croissance et de développement partagés, un espace de coopération fondé sur des stratégies et politiques de convergence dans le cadre d'un destin commun. C'est ici le lieu de saluer l'engagement du Gouvernement tanzanien au Conseil de sécurité de voir traduire dans les faits, les grandes décisions du Conseil, objectif du projet de résolution qui nous est soumis pour adoption.

La délégation centrafricaine salue également la concertation initiée par l'ONU, qui a permis que la question des Grands Lacs soit confiée à un bureau spécialisé dirigé par le M. Ibrahim Fall, dont le dévouement n'est plus à démontrer.

Sur les 11 pays du champ, sept au moins ont connu les affres des conflits armés qui tirent leurs origines de facteurs très divers, notamment les guerres récurrentes et fratricides, la pauvreté endémique, le sous-développement chronique, la conquête du pouvoir et autres. Ces pays ont, à des degrés divers, bénéficié d'un programme post-conflit, mais les enjeux économiques et stratégiques de cette région des Grands Lacs gorgée de richesses et de ressources naturelles, soumise à une exploitation illicite et au pillage, l'ont placée au cœur de la convoitise des Nations Unies.

Les graves conséquences humaines et sociales de ces crises et conflits armés se traduisent par le nombre important de réfugiés et de personnes déplacées qu'a connu l'ensemble des pays des Grands Lacs, et son état de pauvreté endémique.

Paix, sécurité et développement sont étroitement liés. Il n'y a aucune crise qui se limite à un seul pays, ne serait-ce que par ses effets directs ou indirects sur les voisins. La stabilité politique et la bonne gouvernance, comme nous l'observons dans certains pays, demeurent le gage d'un développement durable et d'une prospérité saine qui mettra fin aux souffrances de milliers de personnes errant dans la nature en quête de sécurité. S'ils sont déterminés, les pays des Grands Lacs devront surmonter leur velléité afin de donner espoir, grâce au principe sacro-saint de la dignité humaine, à leur population en détresse.

En outre, la question de l'assistance humanitaire ne devrait pas constituer un débat à long terme puisqu'il s'agit d'apporter de l'aide à des êtres humains dans un court délai. L'appel consolidé en faveur des réfugiés et des personnes déplacées ne devrait souffrir d'aucune entorse.

Le principe de règlement pacifique des différends entre États, les relations de bon voisinage devront prévaloir au cours des consultations en cours pour la mise en place d'une stratégie globale intégrée de leur politique. Pour ce faire, la République centrafricaine encourage la proposition de l'adoption de deux protocoles tendant à renforcer la coopération en matière de sécurité entre les États de la région, notamment le pacte régional de non-agression et le protocole régional sur le bon voisinage. Cette option de dialogue entre États pourrait aboutir à des projets fiables pour la reconstruction de la région.

Qui parle de reconstruction parle de fonds. Alors que le Sommet de Dar es-Salaam déclarait la région des Grands Lacs « zone de reconstruction et de développement » à doter d'un fonds spécial, les pays concernés sont conscients de leur responsabilité première de coopérer en vue de réunir ces fonds. Cependant, il ne faut pas oublier que la plupart de ces pays sortant de conflits parfois larvés qui ont mis à mal le tissu économique éprouvent d'énormes difficultés à se relever.

C'est ainsi que l'automne dernier, lors du Sommet mondial tenu durant la soixantième session de l'Assemblée générale, S. E. le général d'armée François Bozizé, Président de la République centrafricaine, a lancé un appel en faveur de la solidarité en disant, et je cite : « face aux difficultés de toutes sortes que peuvent rencontrer les États Membres de l'ONU, grands ou petits, la solidarité doit demeurer le maître mot » (A/60/PV.5, p.7).

Les raisons de la participation de la République centrafricaine à cet espace géographique répondent à des critères sécuritaires, géostratégiques, économiques et humanitaires. La Centrafrique partage plus de 1 400 kilomètres de frontière avec la République démocratique du Congo. Elle a été une terre d'accueil pour plus de 20 000 réfugiés rwandais, burundais et congolais au plus fort de la crise des Grands Lacs. Elle entretient d'intenses relations commerciales au travers du fleuve Congo-Oubangui avec la République démocratique du Congo et le Congo. Ces relations commerciales ont été fortement perturbées par la deuxième guerre en République démocratique du Congo, celle de 1997, qu'il s'agisse des produits d'exportation comme le café, ou l'huile de palme. La pénurie de carburant qu'a connue la République centrafricaine en 1999 a contribué à désarticuler l'économie centrafricaine largement sinistrée par la

destruction du tissu industriel à partir de 1996. En 1994, l'aéroport de Bangui-Mpoko a servi de base arrière à l'Opération française « Turquoise » chargée de ramener la paix au Rwanda. L'intervention en République centrafricaine de 2001 à 2003 des troupes de l'ex-rébellion du Mouvement pour la libération du Congo de Jean-Pierre Bemba est illustrative à plus d'un titre de l'extrapolation des conflits des Grands Lacs en République centrafricaine.

Cette brève analyse démontre à suffisance que la République centrafricaine est concernée par la crise de la région des Grands Lacs. Cooptée en 2004, la Centrafrique deviendra à l'instar de deux autres pays de la région – l'Angola et le Congo – un des pays du champ, c'est-à-dire membre à part entière, avec le même pouvoir de décision que les autres.

Le Comité national préparatoire de la République centrafricaine a pris une part très active à tous les travaux du processus de Conférence sur les Grands Lacs. On compte à son actif l'adoption de 28 projets d'inspiration ou de proposition centrafricaines sur les 63 retenus lors du dernier Comité régional préparatoire de Mombassa.

La République centrafricaine va abriter à Bangui, du 20 au 23 février 2006, la troisième réunion du Comité interministériel régional. Cette importante réunion sera consacrée à l'adoption des projets et protocoles examinés par les comités régionaux préparatoires. Les préparatifs ont déjà commencé par la mise en place d'un comité interministériel d'organisation sous la présidence du Ministre des affaires étrangères.

La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs présente des avantages considérables pour tous les pays concernés quant aux projets qui seront réalisés à la fin de tout ce processus. Pour cette raison, la République centrafricaine plaide pour des ressources accrues suffisantes en faveur du Bureau des Nations Unies pour la région des Grands Lacs. Elle voudrait remercier, par ailleurs, le Groupe des Amis des Grands Lacs pour sa contribution importante et constante au processus de la Conférence, avec le soutien de l'ONU et de l'Union africaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu du temps, je rappelle aux délégations de faire de leur mieux pour s'en tenir à la limite des cinq minutes.

Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Adekanye (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir invité le Nigéria à participer à ce débat public sous la présidence de la Tanzanie. Nous considérons que cette initiative de votre pays est une réaffirmation de son rôle positif dans les activités menées sur le continent africain. Nous en félicitons donc vivement votre pays.

Je tiens également à rendre hommage au Royaume-Uni pour sa présidence du Conseil, le mois dernier.

Je souhaite, au nom de ma délégation, remercier le Conseil de sécurité des efforts continus qu'il consacre à la question de la prévention et du règlement des conflits en Afrique. Depuis 2000, cet intérêt a continué de se manifester dans un certain nombre de résolutions, dont la résolution 1649 (2005), adoptée à la réunion au sommet du Conseil de sécurité tenue en marge du Sommet mondial de 2005. Ce débat public est donc une nouvelle indication de la volonté déterminée du Conseil de trouver une solution durable aux problèmes qui affligent la région des Grands Lacs.

On ne saurait nier l'importance de la paix, de la sécurité et de la stabilité des Grands Lacs pour le développement global de l'Afrique, ainsi que pour la réalisation des nobles objectifs consacrés par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Je tiens à rappeler, à cet égard, la tenue de la première Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à Dar es-Salaam, en novembre 2004, à laquelle a participé le Président Olusegun Obasanjo, en sa qualité tant de Président du Nigéria que de Président de l'Union africaine. Les questions abordées au cours de ce sommet – telles que le crime transnational et le terrorisme, le désarmement et le rapatriement des groupes armés, les problèmes de gouvernance, y compris la gestion rationnelle des ressources et des approches coordonnées des problèmes humanitaires – constituent quelques-uns de défis auxquels font face les pays de la région des Grands Lacs pour établir un climat de confiance entre leurs peuples.

Un deuxième sommet, qui doit se tenir à Nairobi dans le courant de l'année, permettrait aux dirigeants d'adopter des protocoles et un programme d'action qui auraient des effets positifs sur la situation politique, sociale et économique des pays de la région. La

communauté internationale doit appuyer la tenue de ce sommet et fournir les ressources qui en assureront le succès.

Il y a sans aucun doute des signes positifs d'un revirement politique dans les pays de la région, et cela augure bien pour la cause de la paix et de la sécurité dans cette région. En particulier, l'approche de la fin de la transition en République démocratique du Congo, la consolidation de la paix au Burundi et l'inculcation des dirigeants de l'Armée de résistance du Seigneur, qui a complètement ravagé certaines zones de la région, devraient encourager un soutien plus actif du processus de paix. En République démocratique du Congo, par exemple, la communauté internationale devrait apporter un appui sans équivoque au processus électoral et aux réformes internes. Il devrait s'exprimer par le biais d'une aide concrète au Gouvernement congolais car, sans cette aide importante, la voie qu'ils ont courageusement empruntée sera cahoteuse. D'un autre côté, une telle aide, lorsqu'elle sera fournie, enverra un message d'appui positif au processus politique. Elle permettra tout particulièrement au Gouvernement de régler avec assurance les questions de gouvernance, y compris le renforcement des institutions nationales. Le Nigéria est cependant convaincu que le contrôle de ces efforts aux niveaux national et régional doit demeurer une condition primordiale.

En ce qui concerne le rôle de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, nous pensons qu'elle devrait être en mesure, aux termes de son mandat actuel, de déployer stratégiquement des troupes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans les régions frontalières, afin d'empêcher la contrebande d'armes. Cela serait également une mesure de renforcement de la confiance. Entre-temps, je souhaiterais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour présenter nos sincères condoléances au Gouvernement guatémaltèque à l'occasion du décès de huit membres de son contingent.

La prestation de serment de M. Pierre Nkurunziza en tant que nouveau Président du Burundi, le vendredi 26 août 2005, a ravivé l'espoir du peuple de ce pays en l'avenir. L'accord de partage du pouvoir signé à Pretoria (Afrique du Sud) en 2003 a préparé le terrain à l'élection qui l'a porté au pouvoir. Le Burundi devrait être encouragé et aidé à renforcer le processus de réforme constitutionnelle, d'intégration nationale et de

développement. La coopération de la communauté internationale avec les organisations régionales et sous-régionales renforcerait la capacité du Burundi à remplir ses engagements au titre de la nouvelle constitution.

L'achèvement imminent de l'Opération des Nations Unies au Burundi ne devrait pas signaler la fin de la présence de l'Organisation des Nations Unies au Burundi. Au contraire, le Nigéria voit en la prochaine phase de développement de ce pays – la phase d'après conflit – une occasion d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de reconstruction et de développement. Nous nous attendons à ce que la Commission de consolidation de la paix récemment créée joue un rôle à cet égard. Le Nigéria ne doute pas que la nouvelle direction du pays a la volonté politique nécessaire pour appuyer les changements positifs actuels dans le pays.

Le Nigéria estime que les activités des acteurs non étatiques sont une menace importante à la paix et à la sécurité, en particulier dans la région des Grands Lacs. Comme l'a reconnu le Conseil dans la résolution 1649 (2005), le lien entre la prolifération et les trafics d'armes, l'exploitation illégale des ressources naturelles et le commerce illicite de ces ressources par ces groupes a continué d'alimenter et d'exacerber les conflits dans la région. Il est nécessaire que la communauté internationale adopte une position ferme et sans ambiguïté pour maîtriser ces groupes et pour les tenir, ainsi que leurs collaborateurs, à l'intérieur et hors de la région, responsables de leurs délits, y compris la violation du droit international humanitaire. Les pays voisins ne devraient pas permettre que leurs territoires soient utilisés par ces groupes comme bases de lancement d'attaques.

Le Nigéria espère que de ce débat émergera un message clair qui signale la détermination du Conseil de sécurité à appuyer les initiatives régionales et sous-régionales qui visent à promouvoir la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Cet appui pourrait inclure l'identification d'un mécanisme nouveau et efficace de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, dont le Conseil de paix et de sécurité est également activement saisi de ces questions dans le contexte du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, les pays donateurs et les institutions financières internationales devraient renforcer les capacités des pays de la région à relever

les différents défis auxquels ils sont confrontés en leur fournissant une aide importante.

Troisièmement, la démocratie, la bonne gouvernance, la primauté du droit et la protection des droits de l'homme devraient demeurer des principes importants dans la poursuite des initiatives de paix et de sécurité dans la région. Les institutions nationales et régionales devraient être soutenues et, là où elles sont faibles, renforcées, afin d'assurer que ces principes soient fermement ancrés.

Enfin, les problèmes humanitaires qui ont pris naissance dans le sillage des conflits et qui se traduisent par le nombre élevé de réfugiés, de personnes déplacées et de rapatriés dans la région devraient être abordés d'une manière globale et exhaustive. Cela devrait être réalisé grâce à la coordination de l'aide entre les prestataires, y compris les groupes de la société civile. Ces efforts devraient continuer de se concentrer sur la réhabilitation des victimes et leur intégration à la société et à la vie du pays une fois que les conflits auront pris fin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir que de participer à ce débat, tout particulièrement à ce moment propice de la soirée du vendredi.

La délégation pakistanaise se félicite de votre présence à New York, Madame la Présidente, afin de présider à cette importante séance. Nous félicitons l'Ambassadeur Mahiga et la délégation tanzanienne pour leur direction habile des travaux du Conseil au cours de ce mois et pour leur initiative de tenir ce débat. Je souhaiterais également témoigner notre reconnaissance à l'Ambassadeur Emyr Jones Parry pour la présidence couronnée de succès du Royaume-Uni, et nous souhaitons au successeur de la Tanzanie, l'Ambassadeur John Bolton des États-Unis, une présidence également couronnée de succès le mois prochain.

La pertinence de ce débat a été illustrée par les pertes récentes subies par les soldats de la paix guatémaltèques des Nations Unies en République démocratique du Congo. Nous présentons au Guatemala nos sincères condoléances. Cependant, cet incident ne peut masquer les progrès considérables qui ont été faits vers la paix et le développement dans la

région des Grands Lacs, y compris l'achèvement du processus de paix aboutissant à l'élection démocratique d'un gouvernement au Burundi et la transition démocratique encourageante en République démocratique du Congo. Le Pakistan a contribué et contribue encore aux efforts internationaux dans les deux pays par le biais de ses contingents de maintien de la paix déployés dans l'Opération des Nations Unies au Burundi et dans la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Les orateurs qui m'ont précédé, y compris les ministres africains de la région, ont offert une perspective claire et fait des propositions importantes qui méritent l'examen attentif du Conseil. Je souhaiterais, au nom du Pakistan, soulever cinq points qui semblent essentiels à l'instauration de la paix et de la sécurité et aux progrès du développement dans la région.

Premièrement, il est important de renforcer les acquis réalisés jusqu'à présent. Cela nécessite l'engagement durable de l'Organisation des Nations Unies et la coopération continue des pays de la région. Ce débat a affirmé que les États de la région et l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à suivre cette voie. Dans ce contexte, on ne peut trop souligner qu'il est d'une importance capitale de promouvoir des relations de bon voisinage qui reposent sur le respect mutuel pour la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité souveraine de tous les États de la région.

Votre pays, Madame la Présidente, a joué un rôle de pointe s'agissant de promouvoir ces relations régionales, en particulier lors de la première Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Dar es-Salaam en novembre 2004, et dans l'application de la Déclaration de Dar es-Salaam et les préparations d'un deuxième sommet. Un mécanisme régional efficace pour le règlement pacifique des différends pourrait constituer un élément important s'agissant de favoriser un voisinage pacifique et coopératif.

Deuxièmement, il faut s'attaquer de front aux défis urgents. Le plus important de ces défis est le désarmement efficace et complet et la démobilisation des groupes armés et des milices. Ils posent une

menace omniprésente à la paix et peuvent saboter les réalisations des processus de paix.

L'incident tragique du 23 janvier, au cours duquel huit soldats de la paix guatémaltèques ont été tués, et l'incident survenu en février dernier, au cours duquel neuf soldats de la paix bangladais ont été attirés dans une embuscade par des milices interdites dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, indiquent qu'il est nécessaire d'évaluer pleinement les stratégies à employer pour promouvoir une sécurité durable dans cette zone et dans les autres zones de la République démocratique du Congo et de la région. Nous exhortons le Secrétaire général à procéder à une enquête sur les circonstances de ces incidents et à identifier les possibles insuffisances du mandat en matière de constitution et de déploiement des forces, de collecte des renseignements, de désarmement forcé et autres mesures énergiques. Nous espérons qu'à l'issue d'une telle enquête, le Secrétaire général sera en mesure de recommander des mesures à prendre pour pallier ces insuffisances. La MONUC a été dotée d'un mandat ferme, mais des actions énergiques doivent être menées avec la force et les ressources appropriées. Faute de quoi, la vie des soldats de la paix est en danger. La MONUC est-elle suffisamment dotée en personnel, en équipement et en ressources pour remplir son mandat alors qu'elle opère dans des conditions que l'on dit particulièrement dangereuses?

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies devrait appuyer les efforts des États africains pour assumer le contrôle des processus de recherche de solutions aux problèmes africains. Les résolutions 1625 (2005) et 1631 (2005) du Conseil de sécurité marquent une avancée dans la relation qu'entretient l'Organisation avec l'Union africaine, tout comme le fera la résolution qui sera adoptée à l'issue du présent débat. Le rôle de l'ONU demeure central en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais elle devrait aussi appuyer activement le renforcement des capacités de l'Union africaine dans divers domaines et s'assurer, lorsque cela est possible, les services de cette dernière pour compléter son propre travail.

Quatrièmement, la paix durable dans la région des Grands Lacs ne pourra devenir une réalité sans un engagement soutenu et suffisant de la communauté internationale en faveur du développement socioéconomique de la région. À cet égard, nous espérons que la Commission de consolidation de la

paix s'avérera un mécanisme précieux aux fins de mobiliser les ressources et la coopération nécessaires pour consolider la paix et prévenir la résurgence des conflits dans la région des Grands Lacs. Nous apprécions beaucoup le rôle qu'ont joué la Tanzanie et l'Ambassadeur Mahiga dans la création de la Commission de consolidation de la paix.

Cinquièmement, une paix durable et une croissance économique satisfaisante dans la région ne seront pas possibles si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes et complexes des menaces à la sécurité, au premier rang desquelles l'exploitation illégale des ressources naturelles de la région. Ce problème doit être abordé du point de vue de l'offre aussi bien que de la demande. Nous devons donner suite au rapport Kassem et non le jeter aux oubliettes. Ceux qui participent à l'exploitation illégale des ressources naturelles, ainsi que ceux qui la financent et ceux qui profitent de leur commerce illégal, doivent tous rendre des comptes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Brésil.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, d'avoir convoqué le présent débat public sur l'importante question de la région des Grands Lacs, qui se trouve aujourd'hui à une étape cruciale, en raison des initiatives prises non seulement dans le domaine de la paix et de la sécurité, mais aussi au sujet de questions qui y sont inextricablement liées telles que la démocratie, les droits de l'homme et le développement.

Pour ce qui est du côté positif de la question, je voudrais mentionner l'achèvement, en 2005, du Mécanisme d'examen par les pairs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au Rwanda, la conduite réussie du référendum sur la constitution en République démocratique du Congo, la fin du conflit et l'organisation d'élections régulières et transparentes au Burundi, le début du retour des réfugiés qui se trouvaient en Tanzanie depuis plusieurs décennies, et la perspective d'une certaine reprise économique dans la sous-région. Il convient aussi de mentionner la création de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la tenue de son premier sommet, en 2004, qui a jeté les bases d'un dialogue et d'une compréhension mutuelle bien nécessaires.

Toutefois, la situation d'ensemble dans la région demeure très complexe. Parallèlement aux aspects encourageants que je viens de souligner, on compte toujours un nombre exorbitant de décès consécutifs à des maladies liées à la guerre, des informations faisant état de violations patentes des droits de l'homme, y compris les actes de violence sexuelle contre les femmes, et, dans le domaine politique, la collusion entre les seigneurs de la guerre et les intérêts économiques de groupes locaux ou étrangers persiste.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale tout entière ont apporté un appui crucial aux missions de maintien de la paix et aux efforts humanitaires déployés dans la région. De même, l'Union africaine, les organisations régionales et les dirigeants africains se sont attachés à promouvoir la paix et la stabilité dans une zone souvent présentée comme le cœur de l'Afrique. Mais les défis demeurent gigantesques.

Les activités de maintien de la paix dans la région ont prélevé un très lourd tribut. Les incidents qui ont eu lieu ce mois-ci, et qui ont pris pour cible des troupes guatémaltèques de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), coûtant même la vie à huit soldats, viennent nous rappeler durement les sacrifices que consentent les Casques bleus et les pays contributeurs de contingents dans la quête de la paix. Ils mettent aussi en lumière le fardeau disproportionné que portent les pays en développement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Il est nécessaire de continuer d'appuyer les stratégies en faveur de la paix et du développement dans la région des Grands Lacs. À cet égard, un important principe à respecter est le contrôle par les pays africains de la recherche de solutions aux crises et aux problèmes qui demeurent dans la région. Ce principe va bien au-delà du fait de confier aux mécanismes de sécurité régionaux et sous-régionaux africains la responsabilité des opérations militaires, tout en assurant un soutien financier et un appui au renforcement des capacités; il doit également permettre d'accroître la participation des structures collectives et nationales africaines aux processus de prise de décisions relatifs au règlement des crises.

La structure de l'ONU elle-même, et notamment la composition du Conseil de sécurité, montre qu'il est nécessaire d'apporter des réaménagements, y compris

en augmentant la représentation africaine. Sans une composition équilibrée et juste au niveau de la prise de décisions, il n'y aura guère d'espoir de corriger les pratiques qui ont conduit à la situation presque contradictoire que nous connaissons actuellement. Même si les questions africaines occupent la plus grande partie de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, il n'est pas rare de lire dans la presse des articles sur l'indifférence de la communauté internationale face à la situation de ce continent.

Les débats publics, comme celui-ci, devraient également devenir une pratique courante avant l'adoption des décisions majeures, afin de promouvoir une plus grande participation des Membres de l'ONU et de renforcer non seulement la transparence, mais également la qualité des décisions prises par le Conseil.

C'est dans cet esprit que ma délégation place ses espoirs dans la nouvelle Commission de consolidation de la paix. Permettant, de par sa conception, une participation accrue et une approche multidisciplinaire, la Commission devrait être en mesure d'élaborer de nouvelles stratégies pour empêcher la résurgence des conflits, assurer la consolidation de la paix et promouvoir les efforts menant au développement durable.

Conformément à l'approche régionale, la Commission de consolidation de la paix pourrait envisager de relever le défi de prendre en charge la situation complexe de la région des Grands Lacs, en coopération étroite avec la Conférence internationale. La Conférence semble avoir enregistré des progrès pour ce qui est de proposer des cadres juridiques et des mesures de confiance. Ses comités techniques travaillent sur les principales questions relatives à la promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans toute la région, comme l'exploitation illégale des ressources naturelles, les questions relatives à l'utilisation des sols et le contrôle des frontières.

Enfin, ma délégation estime que le contrôle par les autorités nationales, l'universalité et la légitimité sont tous des éléments fondamentaux clairement identifiés par la Conférence internationale et que ce processus doit être pleinement appuyé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Cameroun.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord vous adresser mes félicitations pour la présidence du Conseil de sécurité, assumée en ce mois de janvier avec tant de maestria par votre pays, et pour la tenue de ce débat public sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de la qualité, de la densité et du caractère exhaustif de son rapport.

M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, l'a présenté tout à l'heure avec l'éloquence et le brio qu'on lui connaît. Nous lui savons gré d'avoir su, avec engagement mais avec beaucoup de tact et de discrétion, accompagner les États de la région dans la préparation et le suivi de la première Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous le félicitons et le remercions de son appui à l'émergence d'un climat de confiance entre les États de la région, climat propice à la tenue du deuxième sommet.

Le Cameroun condamne fermement l'attaque du 23 janvier dernier contre un détachement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), qui s'est soldé par le décès de huit militaires du contingent guatémaltèque. Le Cameroun adresse ses sincères condoléances au Guatemala en ces douloureuses circonstances.

La région des Grands Lacs est résolument engagée sur le chemin de la paix. Bien évidemment, de sérieux efforts doivent encore être accomplis pour consolider la paix et la stabilité qui sont des conditions préalables à un développement économique et social durable. C'est dire que les pays de la région, soutenus par la communauté internationale, se doivent de redoubler d'efforts afin de réaliser cet espoir de paix. Ma délégation se félicite à cet égard que la Déclaration de principe de Dar es-Salaam ait tracé le chemin à suivre. Depuis lors, un processus a été mis en œuvre et permet d'avancer vers l'objectif poursuivi.

Les défis à surmonter à tout prix concernent la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, ainsi que les questions humanitaires et sociales. L'interconnexion de ces défis et l'interdépendance des pays de la région des Grands Lacs appellent une approche intégrée et une

coopération accrue et multiforme. Un cadre existe. Il faut le renforcer et poursuivre la concertation en son sein.

Naturellement, la dynamique régionale pour la paix, pour l'intégration et le développement économique demeure tributaire de la stabilité des États de la région. Ma délégation se félicite à cet égard de l'évolution politique globalement positive dans ces pays.

Au Burundi, nous saluons tous les efforts accomplis pour mener la transition à son terme selon l'esprit d'Arusha. Nous encourageons les nouvelles autorités à s'engager sur le chemin de la reconstruction en privilégiant toujours les voies du dialogue. La communauté internationale, à travers le Forum des partenaires du Burundi, devra continuer à les soutenir dans leurs efforts. Il ne fait pas de doute que la future Commission de consolidation de la paix y contribuera également avec ses moyens.

Le retour à la paix et à la stabilité en République démocratique du Congo permettra, nous en sommes sûrs, de réaliser un saut qualitatif dans la stabilisation définitive de la région des Grands Lacs. Le développement récent, avec le succès du référendum sur la Constitution et le bon niveau de préparation des élections générales du 30 juin, commande un réel optimisme.

Je voudrais ici relever toute la valeur symbolique de la date retenue pour ces élections. Le 30 juin en effet est le jour où le peuple congolais, comme un seul homme et sous la conduite de Patrice Emery Lumumba, a fait le serment devant l'Afrique et le monde entier, d'édifier un Congo libre, un Congo uni, un Congo prospère. Notre souhait est que, ce jour-là, le discours du 30 juin résonne avec la même force, la même énergie dans le cœur et l'esprit de tous les Congolais.

Mon pays, le Cameroun, est résolument en faveur d'un processus politique consensuel, transparent et inclusif en République démocratique du Congo. Le chemin reste toutefois pavé d'écueils. La question des bandes armées demeure entière. Il est nécessaire que, pour en venir à bout, les pays de la région, pris individuellement et collectivement, engagent une action résolue et concertée. Le démantèlement des groupes armés, le désarmement, le rapatriement et la réinstallation des ex-combattants, y compris d'origine

étrangère, constituent l'autre volet important des efforts à mener à cet égard.

Mon pays se félicite également dans ce cadre de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1649 (2005), qui renforce l'action contre ces groupes armés qui continuent d'être une menace pour les civils, en particulier les femmes et les enfants, une menace pour la poursuite du processus électoral en République démocratique du Congo et la stabilité dans la région. Par ailleurs, les pays de la région et la communauté internationale devraient redoubler d'efforts dans la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des ressources naturelles et la prolifération et les trafics d'armes qui alimentent également la dynamique conflictuelle.

Enfin, et c'est notre conviction profonde, il ne pourra y avoir de paix durable dans cette région si les femmes et les enfants continuent d'être marginalisés et surtout exploités et sujets à toutes les violences, y compris sexuelles. Nous nous félicitons à cet égard de la qualité des délibérations du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement le 25 janvier dernier.

On ne le dira jamais assez, le succès du prochain sommet de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs ouvrira de nouvelles perspectives pour la paix et le développement. La communauté internationale devra accompagner ces pays dans leurs efforts en faveur du succès de cette rencontre, tout comme elle devra continuer à appuyer les efforts déployés par ces pays pour réaliser la paix et le développement.

Le Cameroun, pour sa part, contribue à cet effort par des actions multiformes. On se souviendra que c'est en 1996 alors qu'il présidait aux destinées de l'Organisation panafricaine que le Président Paul Biya a formellement proposé à l'ONU l'idée d'une Conférence internationale sur les Grands Lacs. Nous sommes heureux de constater que cette idée est devenue réalité aujourd'hui.

En contribuant en observateurs militaires et en personnel de police civil en République démocratique du Congo et au Burundi, le Cameroun œuvre en faveur de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs, confluente, comme nous l'a rappelé tout à l'heure M. Ibrahima Fall, de l'espace géopolitique d'Afrique centrale, d'Afrique australe et d'Afrique orientale.

Je voudrais saluer la mémoire de tous les soldats de la paix tombés sur le champ d'honneur pour l'avènement d'un monde fondé sur les valeurs de paix et de progrès.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Guatemala.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par féliciter la République-Unie de Tanzanie à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. C'est un privilège de voir la Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de ce pays, S. E. M^{me} Asha-Rose Mtengeti Migiro, présider la séance d'aujourd'hui.

Je voudrais également remercier tous ceux qui ont exprimé leur solidarité avec mon pays à l'occasion de la mort tragique de huit soldats du contingent guatémaltèque de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Le sang versé par mes compatriotes confirme l'engagement de mon pays de parvenir à la stabilité régionale et à la paix que les peuples frères du continent africain réclament.

Mon pays a suivi de très près la lutte armée qui oppose les peuples de la région des Grands Lacs, un conflit interne qui dure depuis presque 40 ans. Nous sommes convaincus de la nécessité d'agir à l'unisson pour que les peuples de cette région aient la possibilité d'atteindre le développement, ce qui requiert un climat de paix, de sécurité et la stabilité politique.

Je voudrais à présent me concentrer sur deux pays de la région : le Burundi et la République démocratique du Congo, où le Guatemala a dépêché des observateurs militaires et des forces spéciales. En 2000, le Conseil économique et social a ajouté une nouvelle dimension à ses travaux avec la création de groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit. En 2003, durant sa présidence du Conseil économique et social, le Guatemala a proposé la création d'un groupe consultatif spécial pour le Burundi. Cette initiative s'est avérée utile en ce qu'elle a permis de réunir les principaux partenaires de développement, notamment le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les donateurs, afin d'examiner conjointement les besoins de ces pays. Le Groupe consultatif spécial pour le Burundi a préconisé l'adoption d'une large vision pour aborder les problèmes liés à la transition et au

processus de relèvement dans ce pays, lui évitant ainsi de retomber dans le conflit.

Avec l'entrée en fonction imminente de la Commission de consolidation de la paix, nous aimerions que des pays comme le Burundi soient retenus par le Comité d'organisation et que cela se fasse à travers le mécanisme prévu pour les réunions de la Commission consacrées à des pays spécifiques.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, nous avons constaté des progrès lents mais positifs. Mon pays s'associe au Secrétaire général et aux membres de l'Assemblée générale pour féliciter la République démocratique du Congo de la tenue réussie du référendum constitutionnel, les 18 et 19 décembre 2005, et espère que des élections libres, impartiales, transparentes et démocratiques auront également lieu avant la fin de la période de transition, le 30 juin 2006.

Néanmoins, le Guatemala note avec préoccupation que les milices et groupes armés étrangers poursuivent les hostilités dans la région. Il y a notamment eu les attaques récemment dirigées contre des troupes guatémaltèques par le groupe rebelle de l'Armée de résistance du Seigneur. Nous devons connaître rapidement et avec précision les circonstances dans lesquelles ce tragique incident a eu lieu. Ma délégation s'associe à cet égard aux paroles prononcées par le représentant du Pakistan en son deuxième point.

Nous encourageons les pays de la région à appliquer l'embargo sur les armements imposé à la République démocratique du Congo et à imposer les contrôles les plus stricts sur le trafic transfrontalier illicite de ressources naturelles et d'armes, ainsi que sur les mouvements de combattants.

Le Guatemala a directement bénéficié d'une mission de consolidation de la paix des Nations Unies. C'est pourquoi il reconnaît l'énorme importance des opérations de paix de l'Organisation. Il s'agit, sans l'ombre d'un doute, d'une activité de base des Nations Unies, qui constitue un objectif fondamental de l'ONU, seule instance internationale crédible, légitime et dotée des outils adéquats lui permettant d'accomplir ces tâches difficiles mais essentielles. C'est pourquoi, malgré l'incident tragique récemment survenu, mon gouvernement demeure disposé à appuyer les missions de paix des Nations Unies, rappelant son attachement aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et la disposition de ma délégation à continuer d'œuvrer à

l'amélioration du système de maintien de la paix. Nous sommes convaincus que chaque effort déployé dans ce domaine aura pour effet de promouvoir les nobles idéaux pour lesquels l'ONU a été créée et permettra à cette dernière de s'acquitter des fonctions essentielles que la Charte lui a confiées.

Je terminerai en rendant hommage à la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie au service du maintien et de la consolidation de la paix sous le drapeau de cette organisation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Norvège.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'emblée permis de présenter les sincères condoléances de mon gouvernement au représentant du Guatemala, à son gouvernement et aux familles endeuillées des huit soldats de la paix guatémaltèques qui ont été récemment tués dans l'accomplissement de leurs fonctions au service des Nations Unies.

La Norvège appuie l'évolution encourageante de la situation dans plusieurs pays de la région des Grands Lacs, notamment le processus électoral mené à bon terme au Burundi et le processus de transition en cours en République démocratique du Congo. La Norvège reconnaît l'importance que l'ONU poursuit activement son engagement et que l'Afrique reste attachée à la consolidation de la paix et à la médiation dans la région des Grands Lacs. La Norvège appuie fermement les initiatives régionales visant à renforcer la stabilité dans la région des Grands Lacs, notamment le deuxième sommet sur la région des Grands Lacs qui se tiendra bientôt et l'adoption du projet de pacte de sécurité, stabilité et développement, ainsi que la Commission tripartite plus un.

L'histoire récente de la région des Grands Lacs a très clairement montré que les frontières nationales sont poreuses et que les loyautés transcendent les frontières des États. Par conséquent, la sécurité d'un pays ne saurait être considérée isolément; elle s'inscrit dans le cadre plus large de la région. Une guerre intestine ou un conflit dans un pays donné a des répercussions sur d'autres pays de la région. On le voit notamment avec les mouvements de réfugiés, d'armes et de groupes rebelles.

Le massacre récent de huit soldats de la paix de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) par

l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) illustre clairement cette dimension régionale de la sécurité. Il est essentiel pour la stabilité de toute la région que le processus de transition en République démocratique du Congo aboutisse. Le Gouvernement norvégien est donc très préoccupé par l'impact négatif des activités de la LRA en République démocratique du Congo. Le conflit qui oppose le Gouvernement ougandais et la LRA non seulement a de graves conséquences pour les civils ougandais vivant dans des camps dans des conditions atroces, mais il nuit également à la sécurité des civils de toute la région. En outre, ce conflit affecte la sécurité et l'espace opérationnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies : la MONUC et la Mission des Nations Unies au Soudan.

La Cour pénale internationale (CPI) a pris une importante mesure en délivrant ses premiers mandats d'arrêt à l'encontre de cinq commandants de la LRA. La Norvège continuera d'appuyer la CPI dans les efforts qu'elle déploie en vue de mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de graves violations des droits de l'homme.

Le Gouvernement norvégien reconnaît que c'est au Gouvernement ougandais qu'incombe la responsabilité de protéger tous ses citoyens. La Norvège estime également que la LRA pose une menace à la paix et à la sécurité régionales. Elle engage donc instamment le Conseil de sécurité à examiner au plus tôt les sérieuses répercussions des actions menées par la LRA.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2006/51) dont il est saisi.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, République du Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie et États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1653 (2006).

Il est tard, mais je manquerais à mes devoirs et aux devoirs de la délégation de la République-Unie de Tanzanie si nous devions conclure ce débat fructueux sans exprimer notre reconnaissance au Conseil de sécurité qui a convenu de tenir ce débat public.

Je remercie tous les membres du Conseil de sécurité pour l'esprit de coopération dans lequel ils ont œuvré avec ma délégation pour faire adopter cette résolution et pour l'avoir adoptée en tant que texte présidentiel. Je rends hommage à tous les autres membres qui, d'une manière ou d'une autre, ont apporté une contribution précieuse aux éléments qui figurent dans la résolution.

La résolution que le Conseil vient d'adopter est la manifestation de notre engagement renouvelé en faveur

de la réalisation d'une paix et d'une sécurité à long terme pour le développement durable de notre région. Nous attendons avec intérêt sa mise en œuvre effective.

Nous sommes extrêmement reconnaissants aux ministres et à toutes les personnes venues de diverses capitales participer à nos délibérations.

Je remercie enfin très vivement les membres du Secrétariat pour tout leur travail et pour leur appui organisationnel qui a assuré le succès de cette séance.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 25.